

LA RELÈVE SCIENTIFIQUE SAISON #1

Quinze jeunes chercheurs
renouvellement l'approche
de la politique de la ville

Février 2019

La relève scientifique

À la rencontre des jeunes talents

Depuis ses origines, il y a une quarantaine d'années, la politique de la ville a été précédée, accompagnée et évaluée par des travaux de recherche et d'études dans tous ses domaines d'intervention. Nombre de chercheurs, confirmés aujourd'hui, y ont fait leurs premiers pas, en ont fait l'objet de leurs thèses et ont publié des rapports et des ouvrages qui font aujourd'hui référence dans leurs domaines respectifs.

De la même manière, la politique de la ville a donné lieu à de très nombreux colloques, séminaires, rencontres et symposiums qui ont jalonné sa courte existence et lui ont permis d'avancer en interrogeant tant ses pratiques que ses fondements socio-politiques. Ces différentes manifestations ont eu la caractéristique originale de réunir, autour des mêmes débats, des chercheurs, des universitaires, des élus, des praticiens et des responsables associatifs, à l'image d'une politique publique qui ne peut avancer qu'en s'appuyant et en valorisant tous ces piliers qui la constituent depuis ses origines.

Parallèlement, se sont développées depuis une trentaine d'années des formations académiques autour des thématiques de la politique de la ville, du développement social et urbain et de la sociologie urbaine appliquée aux banlieues et quartiers populaires. Nombre de professionnels actuels œuvrant dans ces domaines sont issus de ces cursus qui ont développé des Masters professionnels ainsi que des formations doctorales dans quasiment toutes les grandes universités françaises.

Aujourd'hui, des dizaines de doctorants travaillent sur les sujets de la politique de la ville et des politiques publiques qui y concourent dans les diverses disciplines des sciences humaines et sociales : sociologie, économie, urbanisme, géographie humaine et urbaine, psychologie, psychosociologie, anthropologie, etc. les débouchés universitaires et académiques, ainsi que les emplois et les carrières dans la recherche, dans ces domaines sont rares et difficiles. Les jeunes post-doctorants ou doctorants peinent à faire leur place dans les milieux professionnels appropriés, à trouver des espaces pour faire connaître leurs travaux, et finissent parfois par se

décourager et prendre des orientations professionnelles sans lien avec leurs formations initiales.

Ceci alors même que la politique de la ville, à l'instar des autres politiques publiques qui se déploient dans les territoires prioritaires, a plus que jamais besoin d'un renouvellement du regard sur leurs pratiques et d'analyses plus proches du terrain que des chercheurs plus « institués » et plus établis ont plus de mal à réaliser.

C'est pour permettre à ces jeunes chercheurs d'exposer leurs travaux et de les valoriser dans un cadre approprié que nous avons décidé au CGET, en collaboration avec la FMSH, le Cevipof/Sciences Po et l'ONPV d'organiser durant toute l'année 2018 plusieurs séances mensuelles où ils et elles ont pu présenter leurs travaux devant un public composé d'universitaires confirmés, de professionnels de la politique de la ville et d'étudiants.

Le présent recueil comprend des synthèses des principales communications qui ont jalonné cette année riche en diversité des thèmes, des démarches et des analyses originales déployées par des jeunes chercheurs aux talents prometteurs. Ceci prouve, s'il en était encore besoin, que la politique de la ville a besoin d'un renouvellement des regards sur ses territoires prioritaires et les populations qui y vivent, ainsi que sur la pertinence et l'efficience des dispositifs qu'elle met en place.

Cette aventure scientifique partagée va continuer en 2019 sous des formes et des modalités différentes mais toujours avec le souci de faire émerger les nouveaux talents et les encourager à faire bénéficier de leurs apports une politique de la ville qui ne peut que s'en enrichir.

**Adil Jazouli,
sociologue, conseiller-expert
auprès du commissaire général
délégué, directeur scientifique
de la Relève scientifique**

QUINZE
JEUNES CHERCHEURS
RENOUVELLENT L'APPROCHE
DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE

Sommaire

Des démocraties urbaines fragmentées ? Regards croisés entre les métropoles de Recife (Brésil) et Grenoble (France)	4
Les quartiers anciens de Lyon, un exemple pour étudier la dynamique des inégalités socio-économique des territoires	6
Les dimensions spatiales de la socialisation des « jeunes filles et garçons de cité » et la construction des rapports sociaux de sexe	10
La diaspora Wenzhou en France et ses relations avec la Chine	14
La dimension collective dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	18
Les Tables de Quartier, une alternative aux conseils citoyens ?	20
Jeunesse et intercommunalité : quelles réceptions locales des injonctions étatiques ? Le cas du Programme d'Investissements d'Avenir « Investir dans les jeunesse de la Métropole Européenne de Lille » et de son appropriation à Roubaix	22
La copropriété dégradée, le relogement et après ? Anciens propriétaires et locataires dans une opération de rénovation urbaine	24
Le nouvel esprit de l'urbanisme, entre scènes et coulisses : une ethnographie de la fabrique du territoire de Saint-Nazaire à Nantes	26
Les temporalités politiques et urbanistiques du Grand Paris. Bâtir une métropole hors-norme	28
Promouvoir la lecture parentale pour réduire les inégalités scolaires	30
Le quartier en héritage. Avoir grandi dans ou à proximité d'une cité HLM	32
Le temps des vides urbains Pratiques d'appropriations, usages et représentations divergents des vides dans la fabrique de la ville	36
« Jeunes des quartiers populaires » : construction d'une catégorie d'intervention au prisme de la gestion des espaces publics	38

DES DÉMOCRATIES URBAINES FRAGMENTÉES?

Regards croisés entre les métropoles de Recife (Brésil) et Grenoble (France)

Depuis le début des années 1980, les pratiques participatives et délibératives s'imposent comme un impératif de l'action publique aux quatre coins de la planète. Le Brésil y joue un rôle moteur. Dès sa re-démocratisation, notamment sous l'influence du Parti des travailleurs (PT), il établit un arsenal législatif et procédurier pour constituer l'un des modèles les plus avancés. Le budget participatif de Porto Alegre en est l'exemple le plus abouti. En France, les quartiers populaires sont les territoires d'expérimentation privilégiés à travers la politique de la ville.

Mais depuis bientôt quarante ans, ce nouvel esprit de la démocratie peine à s'imposer. En France, les démarches de concertation se restreignent trop souvent à de l'information. Lorsqu'elles sont plus volontaristes, elles se limitent à des questions de proximité. Les récents conseils citoyens ne semblent pas, pour le moment, avoir permis la révolution démocratique souhaitée. Au Brésil, la multiplication des expériences démocratise l'action publique, diminue les pratiques clientélistes, et inverse parfois les priorités d'investissement au profit des populations les moins dotées. Mais ces résultats peinent à se généraliser. La crise politique commencée en 2013 marque un changement de paradigme. Les gouvernances participatives sont progressivement démantelées au profit d'un modèle managérial plus souple et moins transparent.

L'ethnographie des « coulisses » de la conception et de la mise en œuvre de dispositifs participatifs dans le cadre du renouvellement urbain dans les métropoles de Recife (Brésil) et de Grenoble (France) éclaire les changements de paradigmes démocratiques. À partir de l'étude des stratégies et des motivations des pouvoirs publics, je mets en lumière dans le cas français l'ambition de sortir du modèle de « démocratie de proximité » pour moderniser l'action publique locale. Dans le cas brésilien, je démontre l'affirmation d'un modèle managérial. La mise en perspective de ces deux cas me permet d'émettre l'hypothèse d'une fragmentation des dispositifs empêchant la constitution d'un public capable de délibérer sur les biens communs.

De la démocratie de proximité à la modernisation participative : un difficile changement de modèle dans l'ex-banlieue rouge grenobloise

Dans cette commune dirigée par le parti communiste français (PCF), l'offre de participation publique (comités de quartier, réseaux de territoires ou concertation dans le cadre de projets urbains) a surtout une efficacité micro-locale. Les affrontements partisans sont rares, les thèmes discutés restent relatifs à la ville et malgré quelques prises de décisions cadrées et limitées, ces espaces restent majoritairement consultatifs. L'instauration d'un budget participatif à la ville neuve d'Échirolles l'illustre bien¹. Les pouvoirs publics gèrent l'ensemble du processus, de la mobilisation des participants à l'organisation de la réunion, en passant par le choix des ordres du jour. La démocratie de proximité est descendante. Si des dispositifs comme les réseaux de territoire sont plus ascendants, ils restent cantonnés à la gestion de proximité.

La diversification de l'offre de participation par la création des conseils citoyens répond à l'injonction de l'État de moderniser l'action publique locale et à la volonté municipale de consolider sa base électorale. Mais les conflits politico-institutionnels internes empêchent l'articulation de ce nouveau dispositif. Cet éclatement de l'offre a des effets contre-productifs : il brouille la lisibilité de l'action publique et renforce la défiance vis-à-vis des institutions.

Brésil : de la démocratie participative à l'affirmation du scénario néolibéral

À Recife l'offre de participation publique mélange différents dispositifs : le budget participatif, le Prezeis, les conférences de la ville, le conseil de la ville ou le conseil de développement urbain. Ils composent un système théorique de gouvernance participative. Des quotas de représentation des pouvoirs publics et de la société civile, des règles de délibération et des garanties d'autonomie financière et administrative cadrent cette gouvernance. Néanmoins, dans la pratique, leur qualité délibérative est limitée. Ainsi, ils renforcent la transparence de l'action publique et le contrôle social des institutions sans atteindre les promesses du budget participatif de Porto Alegre.

Les alternances politiques favorisent les transformations successives des canaux de participation. L'exécutif municipal, en fonction des alliances locales avec la société civile et de ses rapports avec le pouvoir législatif, privilégie certains dispositifs. La nouvelle offre associée à un démantèlement technique et financier des plus anciens décrédibilise ces espaces démocratiques. Dans un contexte de fragilisation des mouvements sociaux, le Parti des travailleurs, en s'adressant aux plus précaires, rompt avec une partie de sa base électorale de classe moyenne. Elle aboutit à la perte de la ville en 2012 et préfigure la crise politique de 2013.

En se détournant de la démocratie participative orientée vers les classes populaires au profit de la concertation sur les grands projets urbains, le nouveau maire du Parti socialiste brésilien (PSB) affirme l'importance des acteurs privés dans la gouvernance urbaine. Le développement des partenariats publics/privés dans les financements de projets urbains et la multiplication de nouvelles coopérations avec l'université tendent à envisager le basculement vers un modèle managérial. Les citoyens sont admis comme *stakeholders*. La concertation porte sur des aspects techniques. Le volet social est peu présent. Le pouvoir politique est en retrait. Ces démarches sont orientées vers le compromis plutôt que sur la politisation du processus.

La fragmentation des dispositifs : vers une démocratie à deux vitesses ?

Les institutions des deux métropoles conçoivent différemment la participation publique. Les contextes politiques, les rapports de forces internes ou la structuration des gouvernements sont autant de conditions qui forgent la gouvernance locale et la constitution d'une démocratie urbaine. Malgré ces différences, la multiplication des dispositifs aboutit à un même bilan : l'éclatement de l'offre et la fragmentation des instances participatives.

Dans les deux cas, on observe deux types de participation : l'une à destination des classes populaires et l'autre pour le reste de la société civile. Dans l'agglomération grenobloise, pour faire face à « l'invisibilité » des premières, on assiste à l'affirmation de droits civiques spécifiques aux habitants des quartiers populaires. À Recife, l'enjeu s'est

déplacé des plus démunis aux acteurs des classes moyennes de la société civile. Cette démocratie « à deux vitesses » se traduit dans les modes de sélection et de mobilisation des participants, dans les règles de la délibération, mais aussi dans leur intégration au système de gouvernance. Ainsi, certains publics disposent d'un accès privilégié à la décision renforcée. Ces approches par publics sont renforcées par des pratiques non publiques et informelles. Elles renforcent la défiance des citoyens vis-à-vis des institutions, mais s'imposent progressivement comme une nouvelle forme de gouvernement. Cette thèse est ainsi une invitation à penser la (non-)démocratie urbaine dans l'articulation de l'offre de participation publique avec les espaces non formalisés de dialogue entre la société civile et les gouvernants.

Romain Gallart est ingénieur-urbaniste.
Il est actuellement doctorant en études urbaines
à l'université de Nanterre (UMR 7218 LAVUE).

1. L'enveloppe du budget participatif dédié à la gestion urbaine de proximité est une enveloppe qui est initialement entrée dans le cadre du budget de droit commun des espaces extérieurs pour le même territoire. Dorénavant, les travaux prioritaires sont choisis par les habitants présents. Ainsi, cela apparaît comme une manière pour la municipalité de se déresponsabiliser de certains choix budgétaires contraignants en renvoyant la responsabilité aux habitants.

LES QUARTIERS ANCIENS DE LYON,

un exemple pour étudier la dynamique des inégalités socio-économique des territoires

Les quartiers anciens, des lieux de transformations sociales

Cette thèse invite à interroger la place des quartiers anciens de Lyon en tant que catégorie spécifique de l'action publique dans deux domaines : celui des politiques urbaines et celui de la politique de la ville. Les quartiers de centres anciens dégradés ont en effet fait l'objet de traitements spécifiques avec les politiques de rénovation et de réhabilitation urbaines, ainsi que d'actions spécifiques dans le cadre de la politique de la ville. Cependant, ces nombreuses interventions ont conduit à l'arrivée d'une population plus jeune, plus diplômée et de niveau économique plus élevé, évinçant en partie les catégories populaires, phénomène qualifié de gentrification². Les quartiers anciens constituent un terrain intéressant pour appréhender les dynamiques de transformation sociale des territoires. Il est question ici de mesurer et analyser les transformations et les inégalités présentes dans les quartiers anciens de Lyon.

Quel rôle des politiques publiques ?

Il existe une multitude de procédures afin d'intervenir dans les quartiers anciens : rénovation urbaine, opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), opération de restauration immobilière (ORI), résorption de l'habitat insalubre (RHI), programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), etc. Si ces interventions ont permis d'améliorer considérablement le parc résidentiel des quartiers anciens, modifiant ainsi leur image et faisant d'eux des espaces attractifs, elles influent sur la composition de la population résidente. Il existe une forte imbrication entre les interventions dans le cadre de la politique de la ville et les politiques de mixité sociale.

Les quartiers anciens de la ville de Lyon font référence ici à trois territoires d'action de la politique de la ville : les pentes de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire-La Guillotière et Verdun-Suchet. Les deux

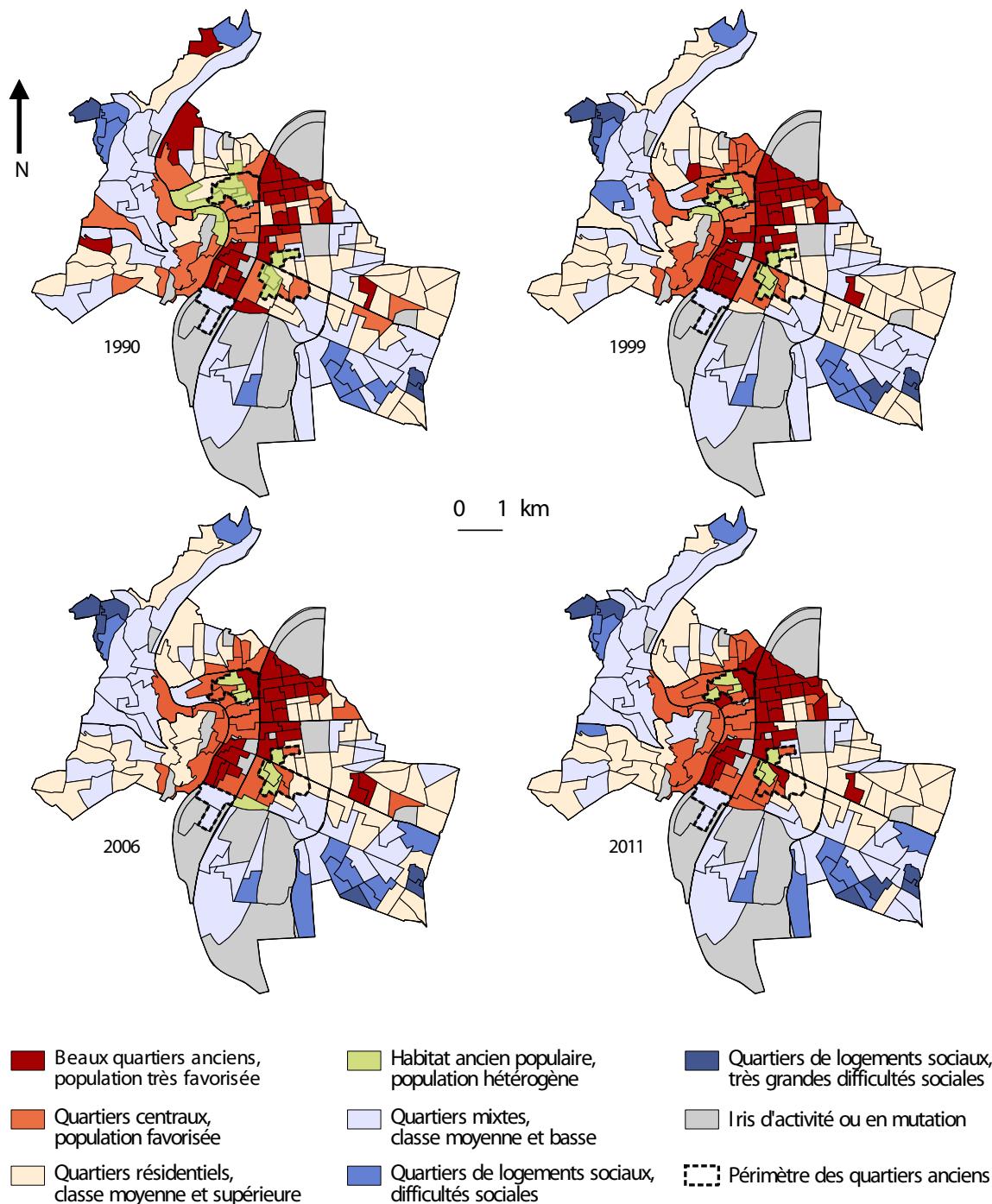
premiers ont fait l'objet de politiques de réhabilitation depuis les années 1970 et sont entrés dans la géographie prioritaire dans le cadre de la politique de la ville dans les années 1990. Ils ont donc connu d'importantes transformations depuis quarante ans. Les nombreuses interventions ont notamment déregulé le marché immobilier et favorisé la spéculation immobilière : certains locataires n'ont pas pu rester dans leur logement en raison de l'augmentation des loyers. De plus, les conventionnements réalisés dans le cadre des OPAH qui garantissent des loyers modérés ne sont établis qu'à moyen terme (9 ans minimum). Une fois ces conventionnements terminés, une partie des loyers ont fortement augmenté, provoquant le départ des populations les moins fortunées. Enfin, dans le cadre de la politique de la ville, des actions de développement social, de revitalisation économique, et d'amélioration du cadre de vie ont contribué à changer l'image de ces quartiers. Toutes ces actions ont accéléré la gentrification de ces territoires.

Le quartier de Verdun-Suchet est confronté à une forte mutation urbaine beaucoup plus récente, liée au projet dit de Confluence. La dynamique actuelle risque d'écartier les anciens habitants : l'attractivité du secteur, les réhabilitations et la hausse des prix de l'immobilier vont inéluctablement transformer socialement ce quartier.

Plusieurs questions se posent alors, notamment dans le contexte de la réforme de la géographie prioritaire de 2014 qui, avec l'indicateur unique (le seuil de bas revenu à 60 % du revenu médian), a conduit au retrait des quartiers anciens de Lyon de la politique de la ville. Hormis un territoire, ils sont tous aujourd'hui en « Quartier de veille active ». On peut alors se demander si la sortie de ce dispositif est liée à une amélioration durable et réelle des niveaux de vie des habitants ou à un changement de population résidente. Nous faisons l'hypothèse que les quartiers anciens de Lyon constituent un type de quartier spécifique à l'échelle de la ville et également que les interventions des politiques publiques (poli-

2. Collet Anaïs (2010), *Générations de classes moyennes et travail de gentrification. Changement social et changement urbain dans le Bas-Montreuil et à la Croix-Rousse, 1975-2005*. Doctorat de sociologie, Université Lumière - Lyon 2, 658 p.

Transformations sociales des Iris de Lyon



Sources : Insee RGP 1990, 1999 et Insee RP 2006, 2011

Camille Michel, Mars 2018

tiques de l'habitat, politique de la ville...) dans ces quartiers favorisent la gentrification et accentuent les inégalités internes.

Quelles dynamiques de transformations spatiales et sociales ?

Nous avons d'abord cherché à analyser spatialement et statistiquement les dynamiques de transformation sociale à Lyon. Pour cela, nous avons étudié les caractéristiques sociales des habitants et les caractéristiques des logements pour quatre années de recensement au niveau des Iris (îlots regroupés pour l'information statistique)³. Cette exploration a conduit à une cartographie (voir page précédente) et a confirmé la place particulière qu'occupent les quartiers anciens au sein de la ville. Ils sont constitués d'un type spécifique d'Iris (représentés en vert sur les cartes) qui sont composés d'un habitat ancien et populaire et d'une population hétérogène.

Ces cartes nous ont permis d'appréhender les dynamiques de transformations spatiales et sociales dans les quartiers anciens, mais aussi de mettre en exergue le phénomène de gentrification qui touche ces territoires centraux. Elles révèlent l'existence d'une opposition entre des zones favorisées au centre et des zones défavorisées en périphérie. On voit en outre les quartiers anciens se réduire au cours du temps : ils étaient une quinzaine en 1990

et ne sont plus que six en 2011. Ils sont désormais entièrement entourés d'Iris au profil social favorisé. D'autres explorations statistiques ont mis en évidence la persistance d'espaces avec des niveaux de pauvreté élevés dans ces quartiers, malgré leur sortie de la géographie prioritaire. Cela interroge ainsi l'approche de la pauvreté à travers un indicateur unique.

Aussi, les transformations dans les quartiers anciens de Lyon résultent de l'amélioration des conditions de vie des habitants (liées en partie aux interventions publiques), mais aussi du départ des populations ayant le moins de ressources. Bien qu'un objectif de mixité sociale soit atteint, on doit souligner que celle-ci s'établit de façon sélective « vers le haut ».

Camille Michel est doctorante en géographie à l'Université d'Aix-Marseille sous la direction de Sébastien Oliveau. La thèse fait l'objet d'une convention CIFRE entre le bureau d'études Pluricité et le laboratoire ESPACE (UMR 7300), en partenariat avec la Ville de Lyon.

MÉTHODOLOGIE

La typologie des Iris de Lyon a été réalisée à partir de quatre années de recensement : 1990, 1999, 2006 et 2011. Nous avons choisi de synthétiser nos données à l'aide d'une analyse en composantes principales (ACP) et de construire des catégories à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique (CAH). Les calculs ont été réalisés sur l'ensemble des quatre années de recensement conjointement et sur 13 variables. Toutes ces données ont été transformées en pourcentages puis standardisées (centrées-réduites) afin de les rendre comparables entre elles.

3. Voir l'encart ci-dessus

LES DIMENSIONS SPATIALES

de la socialisation des « jeunes filles et garçons de cité » et la construction des rapports sociaux de sexe

Cet article présente une recherche doctorale en cours concernant les dimensions spatiales de la socialisation des « jeunes filles et garçons de cité » dans la construction des rapports sociaux de sexe. Socialisation entendue comme un processus d'intériorisation de valeurs, de normes, de codes tout au long de la vie mais en s'attardant donc ici sur la période d'apprentissage dans la cité. Cette recherche se penche sur la façon dont se transmettent les différents codes, normes, valeurs propres à la cité, celles de la « sous-culture de rue » (Lepoutre, 1997), qui participent à former des interactions spécifiques entre les filles et les garçons.

Étant donné l'hétérogénéité de la catégorie « jeunes de cité »⁴, je précise que l'enquête concerne les jeunes qui fréquentent ou ont fréquenté la cité à un moment donné, généralement durant l'enfance et l'adolescence, et non celles et ceux qui ne la fréquentent jamais, les « invisibles » pour reprendre la terminologie de Thomas Sauvadet. De plus, lorsque je parle de « jeunes de cité », j'évoque les filles et les garçons et non pas uniquement les garçons.

La plupart des travaux sur les cités en sciences sociales, et plus particulièrement en sociologie, se penchent sur les adolescents et jeunes hommes⁵, témoignant de l'importance de cette population dans la vie quotidienne et les rapports sociaux propres aux quartiers populaires. Comme le souligne la sociologue Isabelle Clair dans *Les jeunes et l'amour dans les cités* (2008) les filles n'apparaissent pas dans l'expression « jeunes de cité ». Les femmes des quartiers populaires ne sont évoquées que dans un second temps, cantonnées à l'espace privé face à la dangerosité de l'espace public de la cité dominé par le masculin. Or, il m'apparaît que les filles n'y sont totalement pas absentes et sont même des actrices importantes de la vie sociale de la cité. Pour ce faire, cette recherche repose principalement sur une enquête ethnographique, basée sur une obser-

vation participante dans la cité des Marnaudes à Rosny-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, cité dans laquelle je réside.

Afin d'évoquer cette socialisation par et dans la cité, il faut tout d'abord aborder l'existence d'une hiérarchie sociale propre aux jeunes de la cité. Il existe une stratification sociale composée de deux catégories principales, la catégorie des « petits » et la catégorie des « grands ». Elle repose principalement sur un critère d'âge : c'est-à-dire que tous ceux qui sont plus jeunes que moi sont des « petits » et tous ceux qui sont plus âgés sont des « grands ». De sorte que chacun et chacune est le grand ou le petit de quelqu'un. Les enfants sont au bout de l'échelle sociale et sont les petits des adolescents et jeunes adultes; les adolescents sont les grands des enfants mais les petits des jeunes adultes; et les jeunes adultes et adultes sont les grands des enfants et des adolescents et représentent une sorte de figure tutélaire. Il est à noter que la catégorie des « petits » existe au féminin. Les enfants et adolescentes sont qualifiés par les plus âgés de « petites » et font partie intégrante du groupe des « petits ». Cependant, le groupe des « grandes » n'existe pas. Il n'existe qu'au masculin : les garçons étant inscrits plus durablement dans la cité que les filles.

Cette hiérarchie sociale a pour principe de fonctionnement un rapport de domination et de subordination des « grands » sur les « petits ». Dès les premiers pas dans la cité, les enfants, garçons et filles, sont confrontés à cette hiérarchie et à ces relations inter-générationnelles qui marquent l'inter-connaissance propre à ce type de quartier. Cet apprentissage va se faire plus intensément, notamment pour les garçons, à travers des activités, principalement des jeux et des discussions entre générations, entre le groupe de pairs et des « grands », dans lesquelles interviennent l'apprentissage d'autres codes, d'autres normes de comportement et d'autres valeurs, notam-

4. Voir, entre autres, Sauvadet T., « *Les jeunes "de la cité" : comment forment-ils un groupe ?* », *Socio-logos*. Revue de l'association française de sociologie, 2006.

5. Il faut souligner que plusieurs travaux récents intègrent la population féminine des cités dans leur recherche, voir par exemple Faure S., « *HLM : côté filles, côté garçons* », *Agora débats/jeunesse*, Vol. 41, n° 1, 2006; ou Guerandel C., Marliere E. (sous la dir. de), *Filles et garçons des cités aujourd'hui*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Le regard sociologique », 2017.

ment de virilité. Il existe par exemple un jeu qui s'appelle « la gardav » diminutif de « garde à vue » et qui se joue entre « grands » et « petits ». C'est une sorte de « police-voleur » ou « jeu du chat et de la souris » où les « grands » sont les « policiers » et demandent à un groupe de « petits » de se cacher. Le but du jeu est de ne pas se faire trouver par les « grands ». Une fois que tous les « petits » ont été trouvés et attrapés, ils sont alignés et frappés un à un sauf le dernier qui a été trouvé et qui a, en quelque sorte, gagné. Le niveau de violence dépend des « grands » concernés mais, la plupart du temps, il ne faut montrer aucun signe de faiblesse, cela ayant pour objectif (pas forcément conscient) de développer des valeurs de dureté et de virilité, tout autant que de montrer la position de chacun dans la hiérarchie sociale locale. Cela marque une première dimension de la socialisation, une dimension verticale qui marque principalement la socialisation des garçons.

Face à ces relations intergénérationnelles et cette inter-connaissance souvent pesantes, les groupes de pairs principalement masculins vont former des micro-espaces d'entre-soi à l'abri des regards dans lesquels vont se développer la vie sociale du groupe de pairs et une dimension horizontale de la socialisation. Ils vont chercher un lieu (l'entrée d'un square, un hall, très souvent une cave...) et se l'approprier en développant une intense occupation en y installant des meubles et former de véritables pièces à vivre. Dans ces espaces d'entre-soi se déroule la vie du groupe de pairs. Ces espaces d'intimité permettent, entre autres, des discussions discrètes et des règlements de conflits qui ne peuvent pas se faire à la vue de toute la cité. Par exemple, on y prépare les sorties sur Paris ou on y lance divers débats ou des discussions autour des femmes et des relations amoureuses. Aux yeux de la cité, durant l'adolescence, la masculinité se construit également autour des conquêtes, de celui qui aura la plus belle ou le plus de copines. Mais au fur et à mesure de la montée en âge, il y a des discussions qui montrent un autre visage : ils partagent des expériences, on y parle des difficultés amoureuses, de difficultés de relations avec les femmes d'autres milieux sociaux, avec l'idée très répandue que ce sont les femmes qui dominent l'homme ou que l'amitié entre les hommes et les femmes n'existe pas. Ce sont des discours qui sont principalement tenus dans ces espaces privés et participent à la construction de l'identité masculine. Il s'y construit également une certaine représentation des filles. Les garçons vont établir des catégorisations (qui allient la classe, l'identité ethno-raciale et le genre à des comportements) : la « parisienne » (« la blanche »,

cultivé, frivole, aisée), les « tismés » [métisses] (belle, courtisée, peu fidèle...), les « beurettes » (nerveuse, vénale...), les « voilées », les « gniafou », les « renoies francisées », les « pakpaks » etc.), et classent les filles en deux catégories « les filles biens » et « les putes ». Les premières étant celles qui se respectent, qui respectent leur honneur et qui sont donc respectables.

Si filles et garçons sont autant présents dans la cité durant l'enfance, l'adolescence marque le moment de la séparation des sexes dans la cité, au moment des transformations des corps. Il y a tout d'abord, très souvent, une différence dans les styles éducatifs qui laissent plus de largesses aux garçons dans les sorties. Néanmoins, la socialisation des filles est structurée par la dimension horizontale : par les rapports sociaux de sexe dans le quartier et ses règles, et à travers l'entre-soi féminin. Bien qu'elles aient pris connaissance de la hiérarchie sociale depuis leurs premiers pas dans la cité, elles apprennent moins les valeurs, les codes, et normes de la « sous-culture de rue » avec les « grands » qu'avec les jeunes de leur génération. Pour elles aussi, les valeurs d'honneur et de respect sont les valeurs centrales acquises principalement dans la cité.

Au vu de l'établissement et de la présence masculine dans le quartier, ces derniers possèdent en quelque sorte le pouvoir des mots et des réputations étant donné que ce sont des espaces urbains dans lesquels les informations circulent très rapidement. Il va donc se mettre en place des rapports sociaux spécifiques à l'espace du quartier qui visent à régenter les relations de genre afin de marquer le respect et d'être respectable et, dès lors, préserver son honneur au regard de la cité. Ainsi, filles et garçons sont « ensemble mais séparés » dans la cité (Goffman, 1977) pour préserver leur réputation ; c'est une façon d'être respectable. Dès lors, les filles dans la cité vont être plus mobiles et moins établies à un endroit tout en évitant ou du moins limitant au maximum les endroits où les « grands » sont présents car détenteurs, de par leur position dans la hiérarchie sociale, d'une forte capacité d'étiquetage.

Certaines filles vont toutefois aussi avoir leur espace d'entre-soi dans le quartier mais la possibilité des espaces occupés est limitée parce que ces derniers sont justement occupés par les garçons. En général, ce sont des bancs ou des parcs dans les différents squares du quartier proche de l'immeuble d'habitation. Comme les garçons, ce sont toujours les mêmes endroits durant plusieurs années. Dans ces espaces d'entre-soi féminin, on peut également observer, dans le temps long, la socialisation

à l'œuvre dans les interactions du groupe de pair car les filles traînent en bande comme les garçons. Il va se constituer dans cet entre-soi une féminité qui compose avec les codes, les normes et les valeurs de la « culture de rue », et des normes populaires en général, tout en répondant aux standards de la féminité (on peut l'observer dans les styles vestimentaires, par exemple, à travers le fait de porter des survêtements de foot tout en étant maquillé). Les regroupements d'adolescentes vont également prendre en compte les valeurs d'honneur et de respect tout autant que des dimensions ethniques dans la formation des groupes de pairs en reprenant à leur compte les catégorisations masculines sur les femmes⁶; tout en développant leurs propres catégorisations sur les hommes (les « muslims », les « rebeux », les « tismés », les « babtous », les « renois », les « blédards », les « pakpaks »...).

Enfin, on peut voir se développer une codification de ces rapports sociaux en lien avec ces différentes normes : des codes de salutations spécifiques (la bise est évitée, le serrage de main ou « tchek » est privilégié), des codes vestimentaires, des normes de

comportement (ne jamais être la seule fille avec un groupe de garçon mais être au minimum deux), les relations amoureuses au sein de la cité compliquées et elles-mêmes codifiées, des espaces évités, etc. Filles et garçons vont donc co-construire de cette façon, par la socialisation dans la cité et sa vie sociale, leurs identités et représentations de genre. Il apparaît que les filles sont autant attachées à la cité que les garçons, tout en y ayant un rapport ambivalent⁷. Celle-ci occupe une place prépondérante parmi les nombreuses facettes de l'identité; elles se sentent « filles de cité » car elles y sont aussi socialisées mais parviennent plus facilement à s'en extraire.



Michael Chelal est doctorant à l'Université Paris X

⁶. Par exemple, certaines filles vont éviter de « traîner » avec des filles catégorisées en tant que « tismées » car perçues comme frivoles, ce qui risque de ternir leur image dans la cité.

⁷. On peut citer, entre autres, Bordet J., *Les « jeunes de la cité »*, Paris, Presses universitaires de France, 1998; Lepoutre D., *Cœur de Banlieue*. op. cit.; Beaud S., *80 % de réussite au bac... et après?* Paris, La Découverte, 2002.

- 
- Beaud S. (2002), **80 % de réussite au bac... et après?**, Paris, La Découverte.
 - Bordet J. (1998), **Les « jeunes de la cité »**, Paris, Presses universitaires de France.
 - Clair I. (2008), **Les jeunes et l'amour dans les cités**, Paris, Armand Colin, coll. « Individu & Société ».
 - Goffman E. (2002 [1977]), **L'arrangement des sexes**, Paris, La Dispute, coll. « Le genre du monde ».
 - Lepoutre D. (1997), **Cœur de Banlieue. Codes, rites et langages**, Paris, Odile Jacob.
 - Sauvadet T. (2006), « **Les jeunes “de la cité” : comment forment-ils un groupe ?** », *Socio-logos*, Revue de l'association française de sociologie.

LA DIASPORA WENZHOU

en France et ses relations avec la Chine

Les migrations chinoises ont pris de l'ampleur donnant naissance à une diaspora de plus en plus importante. On l'estime actuellement à environ 45 millions de personnes réparties dans plus de 140 pays. La plus grande partie est installée en Asie du Sud-Est, les autres sont répartis sur le continent américain, en Europe, en incluant la Fédération de Russie, et dans le reste du monde. En France on estime que la diaspora chinoise compte approximativement 450 000 personnes (Ma Mung, 2015). Deux grands groupes se distinguent quant à leur origine géographique et quant à leurs conditions d'immigration : Les personnes d'origine chinoise venues en France à partir de différents pays de l'Asie du Sud-Est et celles venues directement de Chine. Dans ce dernier groupe figurent les personnes originaires de la région de Wenzhou, ville de la province du Zhejiang, qui a fait l'objet de peu d'études. Notre recherche vise donc, en premier lieu, à combler ce déficit de connaissances, elle porte sur ce segment de la diaspora chinoise que nous appelons par commodité « la diaspora Wenzhou ».

Cette thèse s'intéresse donc à la présence des migrants chinois originaires de la région de Wenzhou en France, qui s'est intensifiée à partir des années 1980 (Poisson, 2004; Auguin, 2009). Ce « sous-groupe » de la diaspora chinoise a notamment développé des activités économiques depuis les années 1990. La recherche consiste à étudier l'organisation économique, sociale et spatiale des migrants de Wenzhou en France, principalement dans la région parisienne. Il s'agit également d'analyser les rapports économiques et sociaux que ceux-ci entretiennent avec la Chine et en particulier avec leur région d'origine.

L'un des objectifs de notre recherche est de saisir les modalités de l'insertion économique et spatiale de la diaspora Wenzhou en France. À savoir, s'il existe un « Modèle de Wenzhou » en Chine, tel qu'il est identifié et analysé par les universitaires chinois depuis les années 1980, retrouve-t-on ce même modèle en France ? La problématique se décompose en deux parties : d'une part, nous recherchons de quelles manières le « Modèle de Wenzhou », issu du développement économique de la région de Wenzhou en Chine transpose son influence sur les activités économiques de la diaspora Wenzhou en France, et d'autre part, nous cherchons à identifier les influences de la diaspora Wenzhou sur le

développement économique de la région d'émigration en Chine. Notre questionnement articule donc deux approches du phénomène de l'organisation économique de la diaspora Wenzhou. Il s'agit d'appréhender les relations transnationales dans une perspective qui vise à saisir les influences économiques réciproques de la diaspora et des foyers d'émigration. L'hypothèse centrale qui a animé notre travail est que le développement de l'entrepreneuriat chinois issu de Wenzhou en France et le développement économique de la région de Wenzhou sont étroitement liés. Mais, nous verrons dans la conclusion générale que nous pouvons émettre une hypothèse inverse, celle de la création en France d'un modèle économique qui s'est ensuite transposé à Wenzhou à partir de la fin des années 1970. La problématique ainsi élaborée impose de préciser les choix des méthodes que nous avons employées pour y répondre.

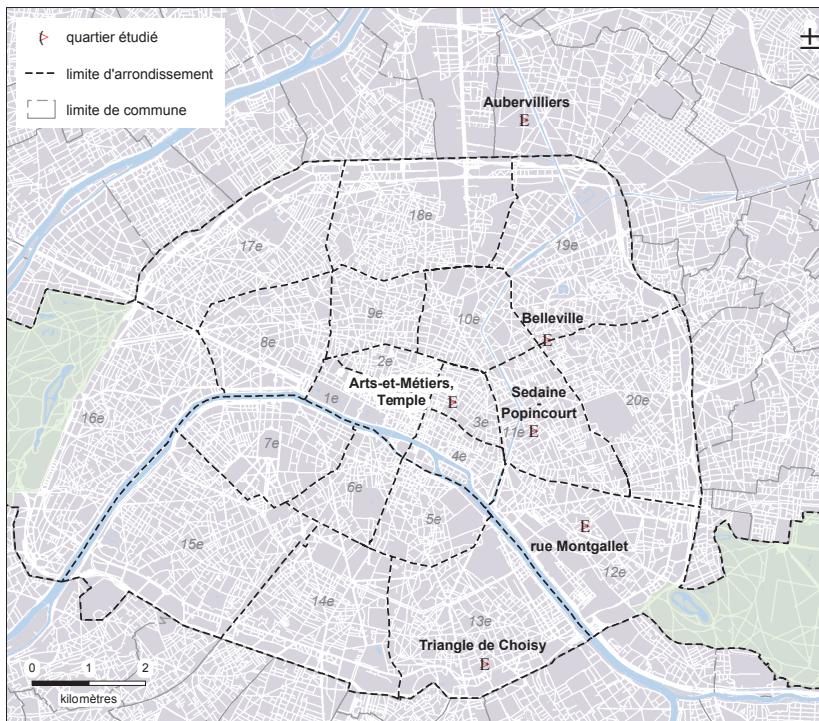
Pour ce faire, nous avons créé un dispositif articulant plusieurs méthodes d'enquête permettant d'éclairer les liens entretenus entre la diaspora Wenzhou et la Chine. Dans ce cadre, plusieurs études de terrain ont été effectuées en France (2011-2015) et en Chine (octobre 2012 et août 2013) afin de saisir la multiplicité des points de vue des acteurs de cette diaspora.

→ Carte 1

Nous focalisons notre recherche sur les quartiers à forte concentration en commerces chinois, notamment parce que dans ce cas il est possible de les dénombrer et de délimiter ainsi les espaces étudiés. Au cours de l'année 2012, nous avons effectué plusieurs relevés des commerces chinois dans la région parisienne auprès des six lieux ciblés dans notre recherche. Au travers des éléments visibles (comme l'enseigne commerciale, les produits commercialisés, la clientèle, la décoration intérieure) et invisibles (parcours migratoire et professionnel), nous pouvons identifier les commerces chinois et révéler les stratégies économiques et spatiales suivies. Mais précisons bien que les commerces chinois dans les zones de forte concentration ne représentent qu'une partie des commerces chinois, et rappelons que tous les commerçants chinois ne sont pas des commerçants Wenzhou.

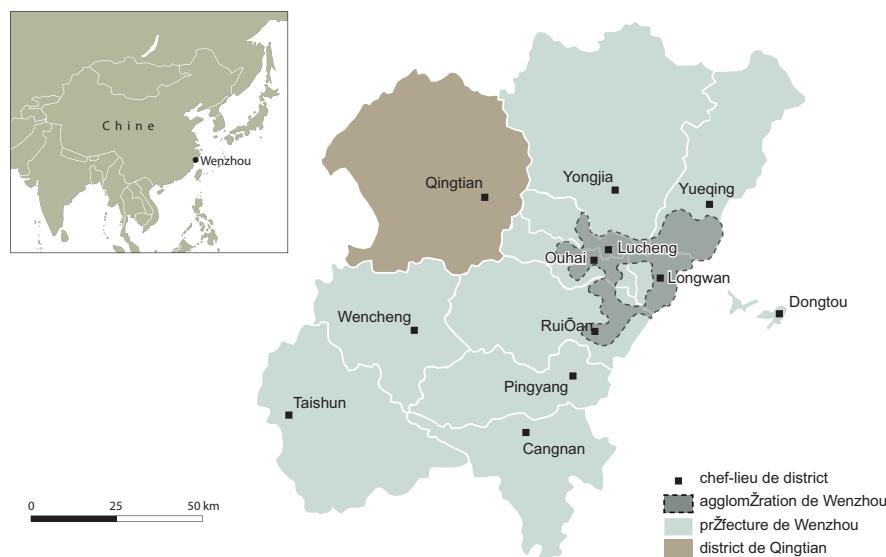
→ Carte 2

Carte 1 : Localisation des principaux quartiers chinois étudiés dans la région parisienne



Source : Enquête personnelle, 2012 - Fond de carte : APUR 2016
Conception : Zhipeng Li - Réalisation : Nelly Martin, Migrinter UMR 7301 CNRS / Université de Poitiers, décembre 2016

Carte 2 : Localisation des principaux foyers d'émigration étudiés dans la région de Wenzhou



Conception : Zhipeng Li - Réalisation : Nelly Martin, Migrinter UMR 7301 CNRS / Université de Poitiers, octobre 2016

Dans le cadre des enquêtes de terrain, les entretiens ont concerné des Chinois originaires de la région de Wenzhou. Les sources de nature démographique et économique sur cette population (de type censitaire) étant inexistantes en France puisque le recensement ne précise pas le lieu exact d'origine mais le pays, l'essentiel des données obtenues dans le cadre de cette recherche sont déclaratives et proviennent directement des enquêtes menées auprès des individus que nous avons sélectionnés. Parmi les méthodes utilisées dans le cadre de nos enquêtes de terrain, nous avons procédé à des périodes d'observation, à la conduite d'entretiens semi-directifs et ouverts, puis à la distribution de questionnaires. Bien que ces méthodes se soient souvent croisées dans la réalité, l'entretien semi-directif a été l'outil le plus employé dans notre travail.

Les résultats de cette thèse permettent de révéler l'existence d'une économie transnationale originale, reliant la France et la Chine, qui a été soutenue par la diaspora Wenzhou et a produit une forme de « transfert migratoire » dans chacun des deux pays. Plus largement, la thèse permet de montrer de quelle manière la diaspora chinoise en France a contribué au développement économique de la Chine et comment elle a pu bénéficier de la nouvelle politique de la Chine, initiée au début des années 2000, pour se consolider.

La première approche de notre étude présente la forme de l'insertion économique et spatiale de la diaspora Wenzhou dans la région parisienne. Nous constatons une certaine homogénéité dans l'articulation des liens reliant les secteurs d'activités productives de la région de Wenzhou en Chine à des activités commerciales de la diaspora Wenzhou en France. Avec le développement des activités productives de la région de Wenzhou, le lien entre la diaspora et le pays d'origine se manifeste par l'intensification des interactions. La circulation de l'information entre la diaspora et sa région d'origine joue un rôle clé pour démarquer certaines activités productives de manière très réactive. Il nous semble qu'il y a une créativité au sein de la diaspora qu'elle a transférée à sa région d'origine. La deuxième approche de notre recherche a permis d'identifier les influences réciproques de la diaspora Wenzhou sur le développement économique de la région chinoise de départ. Sur le plan économique, le développement de la région de Wenzhou a bénéficié de la mobilisation des transferts financiers de la diaspora Wenzhou. La diaspora, comme facteur financier, a joué et joue un rôle important dans le développement des entreprises à capitaux étrangers et du commerce extérieur de la région d'origine. Sur le plan politique, les autorités chinoises

ont, directement ou indirectement, exercé une forme de « contrôle » sur la diaspora Wenzhou afin de la mobiliser comme une ressource pour le pays.

L'apport principal de cette thèse est d'avoir montré qu'il n'existe pas une seule organisation économique issue de la région de Wenzhou à proprement parler mais qu'une organisation économique particulière prend forme au sein de la diaspora Wenzhou en France. Dans ce contexte, nous avons pu aborder la métamorphose du « Modèle de Wenzhou ». Cette organisation s'articule autour de la forte concentration géographique des entreprises tenues par les Wenzhou dans la région parisienne. L'explication d'une telle concentration de ces entreprises réside dans la mobilisation de leurs propres réseaux migratoires transnationaux, et dans le développement économique de leur pays d'origine. Ces réseaux sont également familiaux et reposent sur la concentration d'entreprises dans quelques secteurs d'activités commerciales ou productives. Ces secteurs économiques ont pu ensuite être qualifiés de secteurs transnationaux. La forme de l'organisation économique se réfère quant à elle principalement à des petites et moyennes entreprises (commerciales, de services ou de fabrication) qui ont joué et jouent encore un rôle économique non seulement à l'échelle locale (pratique du financement de type informel), mais aussi à l'échelle internationale (distribution des produits). En s'appuyant sur sa propre organisation économique et grâce à la mobilisation des réseaux transnationaux des migrants dans la distribution des produits, la diaspora Wenzhou permet la reproduction identitaire de son groupe comme corps social.

Cette thèse a pour objectif de comprendre les caractéristiques des activités économiques de la diaspora Wenzhou et de contribuer à faire émerger toute sa singularité économique comme composante à part entière de la diaspora chinoise. Cette recherche s'est concentrée en France et en Chine, ces deux pays représentant l'espace géographique délimité de cette étude. Sur le plan de spatial, l'objet de cette thèse, soit la diaspora Wenzhou, se limite seulement à la France. Malgré tout l'intérêt que cela aurait représenté et pour des raisons de respect des délais de conduite de la thèse, nous n'avons pas étudié cette diaspora en Italie, en Espagne ou dans d'autres pays. Sur le plan du traitement de plusieurs champs thématiques, nous n'avons pu aborder des sujets connexes et fondamentaux pour comprendre certaines dynamiques de cette diaspora. Ainsi, nous n'avons pas évoqué la question du logement, de l'éducation, de la santé, des enfants (deuxième génération), des mineurs, etc. Du point de vue d'une étude comparative, nous n'avons pas étudié de manière approfondie

les relations entre la diaspora Wenzhou et les autres diasporas chinoises telles que celles des Chaozhou, des Hakka, etc. Par ailleurs, nous n'avons pas mené d'enquête spécifique auprès d'autres diasporas chinoises en France afin de connaître quels liens elles entretiennent avec la Chine.

Li Zhipeng est post-doctorant de l'Université de Poitiers

- + Auguin E. (2009), **L'éthique chinoise et l'esprit du capitalisme. La diaspora chinoise originaire de la région de Wenzhou.** Thèse de sociologie, Université Paris Descartes, 423 p.
- + Dubucs H., Endelstein L. (dir.) (2015), « **Commerce alimentaire « ethnique » entre pratiques communautaires et vivre ensemble : une comparaison de quartiers parisiens.** » Rapport de recherche, Ville de Paris, 141 p.
- + Ma Mung E. et Simon G. (1990), **Commerçant maghrébins et asiatiques en France**, Paris, Masson, 138 p.
- + Ma Mung E. (2009), « **Le prolétaire, le commerçant et la diaspora** ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, pp. 97-118.
- + Poisson V. (2004), « **Franchir les frontières : le cas des Chinois du Zhejiang en diaspora** ». Thèse de doctorat en anthropologie, Paris, École des hautes études en sciences sociales. 903 p.

LA DIMENSION COLLECTIVE

dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Un sujet en prise avec une réalité brûlante

L'entrepreneuriat est une réalité dans les QPV, où le taux de création d'activité est plus fort que partout ailleurs⁸. Face à un chômage qui ne réduit pas, beaucoup décident de créer leur propre emploi sans pour autant avoir les compétences et les ressources nécessaires pour développer une entreprise. L'entrepreneuriat est alors un danger dans les QPV, où le taux de fermeture d'activité est plus fort que partout ailleurs. Constatant ces faits, les acteurs publics renforcent les dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'activités dans les QPV. Et ce d'autant plus que la réforme de la politique de la ville de 2014 confère une place sans précédent à la thématique du développement économique.

En parallèle, les recherches universitaires récentes sur l'entrepreneuriat révèlent l'importance de la collaboration pour la réussite de l'entrepreneur. Mise en réseau, rencontres, mentorat ou mutualisation sont autant de facteurs positifs. Dans ce contexte, les espaces de travail collectif ne cessent d'augmenter à l'échelle nationale et les acteurs publics tendent à financer les acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat appliquant ces nouvelles méthodes, surtout quand ces derniers travaillent eux-mêmes en partenariat. L'enjeu de ma thèse est donc d'étudier cette dimension collective dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat en QPV. Je m'intéresse à la fois aux collectifs des acteurs de l'accompagnement et aux collectifs des entrepreneurs via leur accompagnement.

Méthodologie employée

Alors que l'entrepreneuriat est un domaine privilégié des sciences de gestion, je veux le replacer dans le champ des études urbaines en questionnant l'action publique. Il s'agit de penser les politiques entrepreneuriales en termes de développement économique, mais aussi de développement social et territorial. Cette prise de position se décline en trois questions : quel accès au collectif pour les entrepreneurs des QPV ? Quelles formes prend ce collectif quand il existe ? Quelles conséquences a-t-il pour les entrepreneurs ? Je m'attache aussi bien aux réseaux et

jeux d'acteurs qu'aux lieux physiques qui organisent l'action collective. Il s'agit d'étudier celle-ci à différentes échelles : de la salle d'information de la structure d'accompagnement jusqu'à l'échelle nationale, en passant par le quartier et l'intercommunalité.

Pour ce faire, j'ai choisi deux terrains d'étude après une première enquête exploratoire. Il s'agit d'une structure et d'un dispositif d'accompagnement à la création et au développement d'activités, tous deux localisés en QPV, assez anciens, portés politiquement, mêlant des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des acteurs de l'économie conventionnelle, et dont les méthodes d'accompagnement ont évolué récemment. La structure est la Maison de l'initiative économique locale (la Miel). Crée en 1998 par les élus de l'actuel territoire de Plaine Commune (93), elle est située dans la coopérative Pointcarré à Saint-Denis depuis janvier 2018. Le dispositif, quant à lui, s'intitule « Oser entreprendre » et concerne l'ensemble des QPV de Nantes Métropole. Il regroupe une boutique de gestion, une coopérative d'activités et d'emplois, des maisons de l'emploi et deux acteurs du financement à l'entrepreneuriat. Mes réflexions se nourrissent d'analyse de documents, d'observations de terrain, et surtout d'entretiens avec les acteurs institutionnels et les entrepreneurs.

Premières pistes de réflexion

Après un an de débroussaillage, d'exploration et de cadrage du sujet, quelques pistes émergent sans être encore formellement consolidées. Concernant la création de collectifs d'entrepreneurs, les nouvelles méthodes d'accompagnement des acteurs étudiés citées plus haut sont majoritairement au stade de la réflexion et/ou de l'expérimentation. En outre, peu de lieux collectifs de travail sont accessibles aux entrepreneurs des QPV, que ce soit pour des raisons de localisation, financières, ou socio-culturelles. Des initiatives sont toutefois mises en place, notamment sur la question des incubateurs culinaires comme espaces collectifs de production.

⁸. CGET, ONPV, 2017, *Observatoire national de la politique de la ville, rapport 2016*, En détail, 152 p.

Les réflexions autour des collectifs d'entrepreneurs interrogent quant au public visé par les structures d'accompagnement. Les entrepreneurs des QPV ont des profils extrêmement variés, du jeune diplômé qui porte un projet réfléchi au demandeur d'emploi de longue durée prêt à mettre à profit ses savoir-faire sans connaître le monde entrepreneurial, en passant par le reconvertis compétent déçu du salariat. Cette diversité de profils nécessite un accompagnement adapté à des besoins qui ne sont pas les mêmes. Or les acteurs de l'accompagnement n'ont pas les ressources suffisantes pour jouer sur tous les tableaux. Ils doivent délimiter un cœur de cible, de la sensibilisation à l'entrepreneuriat d'un public éloigné des institutions à la montée en puissance de projets ambitieux qui valorisent le territoire. Les différents objectifs portés par leurs nombreux financeurs tendent néanmoins à brouiller leur orientation.

Si l'enjeu des collectifs d'entrepreneurs émerge doucement dans l'accompagnement à la création et au développement d'activités en QPV, il existe une dynamique de mise en collectif des structures du champ de l'entrepreneuriat. Cette dernière est fortement encouragée par les financeurs. Plusieurs relations d'acteurs sont en jeu : entre acteurs de l'ESS et acteurs de l'économie conventionnelle, entre acteurs sociaux et acteurs économiques, entre acteurs historiques et nouveaux acteurs, entre acteurs tête de réseau national et acteurs locaux. Ces relations ne se font pas sans heurts. Ceux-ci dénotent d'enjeux politiques et financiers complexes sur la signification d'entrepreneuriat aujourd'hui, alors que les discours nationaux valorisent l'image hors réalité d'une « start-up nation ».

Loréna Clément : Après une formation de géographie à l'École normale supérieure de Lyon et l'obtention de l'agrégation de géographie, elle a débuté un doctorat en aménagement-urbanisme au Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE) à l'Université Paris-Nanterre en septembre 2017.

LES TABLES DE QUARTIER, une alternative aux conseils citoyens?

En juillet 2013, Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache, respectivement universitaire et militant associatif, viennent de remettre leur rapport « Pour une réforme radicale de la politique de la Ville »⁹ au ministre délégué chargé à la ville François Lamy. Ce rapport inclut une recommandation : la mise en place de Tables de Quartier, qu'ils présentent comme des espaces d'échanges, de débats, et d'action collectives, chargées de permettre aux associations et citoyens de contribuer à la vie de la cité au niveau de leur quartier. Cette recommandation va connaître une traduction légale à travers les conseils citoyens, dispositifs participatifs créés avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014. En parallèle de cette loi, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) décide, dès 2014 également, de mettre en place une expérimentation de cette même recommandation. Portée par la volonté de « développer le pouvoir d'agir des habitants », leitmotiv de son projet fédéral, la Fédération se rapproche des auteurs du rapport et des institutions de la politique de la ville. Le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) accepte d'accompagner financièrement cette expérimentation, de 2014 à 2017, qui sera portée par la FCSF, et la toute récente coordination « Pas sans nous », issue des alliances associatives créées autour de la production du rapport. Ces Tables de Quartier, directement portées par le tissu associatif, apportent ainsi un contrepoint intéressant aux démarches institutionnelles de participation, et en premier lieu aux conseils citoyens, dont elles partagent la même source d'inspiration et les mêmes territoires de développement, les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les deux dynamiques empruntent pourtant des chemins radicalement différents pour arriver à provoquer de la participation.

Les initiateurs des conseils citoyens et des Tables de Quartier ont en partage l'idée qu'il doit s'agir d'espaces où la parole des habitants et des associations peut s'exprimer librement, pour ensuite être entendue par les pouvoirs publics. La loi stipule que « les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics »¹⁰. Or cette condition est

contrebalancée par le caractère obligatoire du dispositif. En effet, les conseils citoyens doivent être mis en place dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sébastien Jallet, commissaire délégué en charge de la politique de la ville au CGET, revendique ce choix : « *On est extrêmement attachés à l'effectivité des engagements et des principes. [...] Bien évidemment, on ne peut pas décréter la participation, mais on crée un mouvement, on pose un cadre* »¹¹. La loi oblige les pouvoirs publics à la mise en place des conseils, et donne une légitimité aux conseils citoyens : il est prévu que ces conseillers participent – et soient effectivement écoutés – aux instances de décision de la politique de la ville. Notons à ce sujet le glissement, lors des débats sur la loi à l'Assemblée nationale, de la notion de co-décision, qui garantit un pouvoir décisionnel aux participants, à celle de co-construction, qui garantit uniquement un espace de discussion, d'écoute, de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, le caractère obligatoire inclut la nécessité de vérifier l'effectivité de la mise en place des dispositifs dans les conditions prévues par la loi. Le binôme ville-préfecture est chargé de cette mission. Or, en devenant garantes de la bonne tenue du dispositif, les institutions publiques conservent un pouvoir important sur ce dernier. Il y a là une contradiction dans le fait de demander aux pouvoirs publics de garantir l'indépendance d'un dispositif... vis-à-vis d'eux.

À l'inverse de cette logique de systématisation, de légitimation, et *in fine*, de contrôle des conseils citoyens par les pouvoirs publics, les Tables de Quartier sont issues de la volonté, d'associations et de collectifs sur le quartier, de construire des « espaces citoyens ». Les Tables de Quartier ne sont pas légitimées par une loi qui oblige les pouvoirs publics à prendre en compte leur existence et les enjeux qu'elles soulèvent. Les participants n'ont pas de mandat, et peuvent changer d'une rencontre à l'autre. Pour les structures à l'initiative de ces Tables, il s'agit de construire collectivement du pouvoir, un pouvoir qui n'est pas donné – donc cadré – *a priori* par l'institution. S'il s'agit toujours, *in fine*, d'alimenter la construction des politiques publiques, il apparaît comme nécessaire, pour se faire, de produire un

9. Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache, **Pour une réforme radicale de la politique de la ville, citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires**, s.l., Ministère délégué à la Ville, 2013.

10. Ministère Délégué à la Ville, **LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**, *Journal officiel* n° 0045 du 22 février 2014, article 7

11. Entretien avec Sébastien Jallet, 9 mars 2018, Paris [mené avec Romain Gallart, doctorant à l'Université Paris-Ouest Nanterre]

« pouvoir d'agir » collectif, en autonomie par rapport à ces derniers. Les Tables de Quartier proposent ainsi une vision de la participation comme *empowerment*¹² qui se débarrasse de la lecture de la démocratie comme recherche, consensuelle, de l'intérêt général, pour acter la pluralité des intérêts et des opinions, et donc la nécessité de construire des collectifs à même d'influencer la décision politique. Néanmoins, la situation, notamment financière, des associations à la manœuvre de ces Tables de Quartier pose des limites à cet exercice. Largement financées par les pouvoirs publics locaux, les associations porteuses de ces dynamiques prennent parfois des risques, lorsque les mobilisations qu'elles accompagnent critiquent l'action publique, et se positionnent comme des contre-pouvoirs. La crainte d'une perte de subvention, et la nature parfois très institutionnelle de certaines associations, aboutit sur un contrôle plus ou moins important de la Table de Quartier par l'association qui la met en place.

À travers cette comparaison entre conseils citoyens et tables de quartier, c'est la nature même de l'activité démocratique qui est mise en débat. Le rapport au pouvoir constitue la ligne de démarcation entre les deux dynamiques. D'un côté, on retrouve avec les conseils citoyens l'idée de la démocratie comme de la construction de l'intérêt général, qui doit être alimentée par toutes les expertises. L'indépendance est une condition pour une prise de parole non biaisée, non un enjeu de construction d'un pouvoir collectif. De l'autre, les Tables de Quartier envisagent l'indépendance comme une condition du développement d'un « pouvoir d'agir » des participants. Pour les pouvoirs publics, adopter cette approche soulèverait un certain nombre de tensions, avec, en premier lieu, la difficulté de penser le financement et l'accompagnement de dynamiques participatives sans en prendre le contrôle. L'exemple des Tables de Quartier montre que ce travail de lâcher prise ouvre pourtant l'opportunité pour de nouvelles formes de mobilisation citoyenne d'émerger.

Jérémy Louis

Doctorant à l'université Paris X Nanterre, sa thèse en urbanisme et aménagement porte sur les pratiques relevant du « développement du pouvoir d'agir » par les centres sociaux et se concentre particulièrement sur la mise en place de l'expérimentation des « Tables de Quartier », entre 2014 et 2017

12. Marion Carrel, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS éd., 2013, 270 p.

JEUNESSE ET INTERCOMMUNALITÉ : QUELLES RÉCEPTIONS LOCALES DES INJONCTIONS ÉTATIQUES ?

Le cas du Programme d'investissements d'avenir « Investir dans les jeunesse de la Métropole européenne de Lille » et de son appropriation à Roubaix

Le PIA « Jeunesse », un instrument de la métropolisation ?

Dans la continuité du « Plan Priorité Jeunesse » institué en 2013, le gouvernement a lancé au sein du nouveau Programme d'investissements d'avenir (PIA) un appel à projets « Projets innovants en faveur de la jeunesse » dont l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est l'opérateur. Dans la continuité de l'acquisition de la compétence « politique de la ville » dans le cadre des lois MAPTAM et Lamy (2014), la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est portée candidate le 15 mai 2016, candidature acceptée durant l'été sous l'appellation "Investir dans les jeunesse de la Métropole européenne de Lille". La jeunesse est en effet identifiée comme un des publics prioritaires de son contrat de ville. Si le projet PIA couvre le territoire de la MEL, il s'adresse plus spécifiquement aux communes en politique de la ville : ainsi, 15 des 18 communes du territoire en politique de la ville s'y engagent à l'échelle intercommunale.

Ce projet vise à promouvoir une meilleure intégration intercommunale de l'action publique territorialisée menée en faveur de la jeunesse. Il se structure autour de quatre axes (emploi, mobilités, engagement citoyen et pratiques numériques) et de trois « leviers » (améliorer la connaissance des jeunes et de leurs parcours à l'échelle métropolitaine; fluidifier les parcours des jeunes en organisant la réponse territoriale, du repérage à l'emploi; mutualiser, coordonner et simplifier l'offre en direction des jeunes), qui se déclinent en une série d'actions portées par une pluralité d'acteurs (communes, associations, missions locales...). Expérimentées sur des périmètres restreints, à l'échelle des quartiers ou des communes, ces actions ont vocation à être

étendues au territoire métropolitain.

Des chercheurs de trois laboratoires¹³ de l'Université de Lille accompagnent le projet sur le plan scientifique. Les questions de recherche portent à la fois sur les représentations des jeunes et du territoire, les modalités d'engagement des acteurs dans le dispositif et les effets des actions menées. L'analyse se situe tant à l'échelle des actions qu'à celle du territoire métropolitain, dans une logique transversale. Nous observons ainsi que, prenant appui sur le secteur de la jeunesse, la MEL se conforme aux impulsions de l'État visant à favoriser la montée en puissance et le rôle de locomotive des métropoles, et ce alors que la Région est chef de file en matière de jeunesse. En retour, nous interrogeons les dynamiques d'appropriation ou de résistance des acteurs des communes face à la portée intercommunale du PIA. Qu'est-ce que le PIA révèle de l'action publique métropolitaine ?

La « dépossession » du projet roubaisien au profit d'un portage métropolitain

Le cas roubaisien est particulièrement éloquent pour étudier ces dynamiques. Afin d'en comprendre certaines dimensions, un retour en arrière est nécessaire : au moment de l'appel à projets PIA de l'État, les villes de Roubaix et de Lille ont initialement toutes deux candidaté, isolément. Puis l'État, notamment par le biais de son ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, notamment président du Conseil général du Nord de 2011 à 2014, suggère à la MEL de se positionner en porteur du projet PIA. Dès lors, la réponse au projet a été portée au niveau métropolitain, tout en intégrant les deux candidatures d'origine. La MEL a ensuite lancé un appel aux communes des quartiers prioritaires, les invitant à

13. Territoires, villes, environnement et société (TVES), le Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS) et le Groupe d'études et de recherche interdisciplinaire en information et communication (GERiiCO)

formuler des propositions d'actions. Cette forme de dépossession du projet originel roubaisien, alors que 75 % de la commune est classée « prioritaire », et qu'elle est la plus jeune de la métropole, soit deux caractéristiques qui rendaient sa candidature légitime, a des conséquences majeures sur l'appropriation locale du projet et la façon dont l'intercommunalité se traduit en actes.

Face à l'injonction à l'intercommunalité, une posture entre appropriation et résistance

En réponse à l'appel de la MEL, on observe d'un côté l'appropriation immédiate de l'injonction à l'intercommunalité. Un entretien avec la directrice jeunesse de la municipalité roubaisienne¹⁴ nous indique que le choix de ces périmètres résulte d'abord d'un malentendu : « *On a cru qu'il fallait être dans l'intercommunalité pour être sélectionné. Donc on a travaillé avec Hem, Croix... Ce n'est qu'après qu'on a vu qu'il n'y avait pas d'interco pour les autres actions.* » Roubaix propose ainsi à trois communes limitrophes (Hem, Croix et Lys-lez-Lannoy) de mutualiser des dispositifs en faveur de la jeunesse. Pour les directeurs des services jeunesse avec lesquels nous nous sommes entretenus, agir de façon concertée à l'échelle intercommunale est « logique » car cette échelle correspondrait au « territoire vécu des jeunes », pour qui « les frontières [communales] n'existent pas »¹⁵. La mise en avant de cette perception du terrain local apparaît comme une adaptation cognitive parfaitement ajustée aux injonctions de la MEL. L'appropriation de l'injonction à l'intercommunalité se traduit également par l'ouverture d'un nouvel équipement roubaisien (Pôle Ressources Jeunesse – PRJ) destiné aux jeunes de Roubaix, mais aussi à ceux de Tourcoing et Wattrelos. Actuellement hébergé de manière temporaire dans un bâtiment ayant vocation à être démolie, il se situe dans le quartier Cul-de-Four, au nord de Roubaix. Ici, l'analyse du discours montre que la vocation intercommunale du bâtiment est justifiée par la situation du quartier, à proximité de Tourcoing et Wattrelos.

Mais, d'un autre côté, l'analyse met en avant une forme de résistance à la dynamique intercommunale. D'abord, au niveau des pratiques, les animateurs du PRJ insistent sur la mise en place d'actions de proximité « pour et en allant voir les jeunes du quartier »¹⁶. Ensuite, au niveau de la gouvernance, la municipalité a mis en place un comité de pilotage pour réfléchir collectivement à l'animation actuelle du PRJ ainsi qu'aux activités à programmer dans le futur bâtiment, dont la

livraison est prévue en 2020. Or, le comité de pilotage n'associe que depuis récemment un représentant de Wattrelos, mais encore personne de Tourcoing, deux communes géographiquement séparées de Roubaix, de surcroît, par une barrière (canal, voie rapide) à même de freiner nettement l'accès des jeunes de ces communes limitrophes au PRJ. De plus, les jeunes que la municipalité souhaite associer sont des habitants du quartier et des élus du Conseil consultatif de la jeunesse de Roubaix. Enfin, des discours, notamment énoncés par le maire du quartier nord, visent à rappeler les spécificités roubaisiennes, particulièrement saillantes dans sa zone administrative (Roubaix est à la fois la ville la plus pauvre et la plus jeune de la MEL) qui justifieraient que Roubaix doive bénéficier de plus de financements métropolitains au titre de l'équité territoriale d'une part, et d'autre part que le PRJ doive répondre en priorité aux besoins des jeunes Roubaisiens : « *Il faut arrêter de dire qu'à Tourcoing et Wattrelos, ils sont aussi pauvres qu'à Roubaix, non ici c'est Roubaix* »¹⁷.

Conclusion

L'analyse de l'appropriation territoriale de l'intercommunalité à Roubaix met donc en lumière des dynamiques variées, divergentes et parfois contradictoires, au sein d'un système d'acteurs où chacun cherche à imposer la représentation de l'action la mieux accordée à ses intérêts et à ses croyances. Au-delà d'une analyse binaire qui pourrait opposer approches intercommunale et communale, on observe qu'à Roubaix, sont brandis des arguments tantôt « communaux », tantôt « intercommunaux », qui traduisent les complexités ayant trait aux mutations de l'action publique métropolitaine. La suite de nos recherches vise à comprendre si ces dynamiques sont propres au cas de Roubaix ou si elles traversent l'ensemble des actions ayant vocation à être étendues sur le territoire métropolitain. L'enjeu est également de faire l'analyse de la prise en compte de ces dynamiques par la MEL, qui, sans être chef de file en matière de jeunesse, a voté en juin 2018 un « schéma métropolitain » ciblant les jeunes de son territoire.

Flavie Ferchaud est docteure en aménagement de l'espace – urbanisme et depuis septembre 2017 post-doctorante au laboratoire Territoires, villes, environnement et société (TVES, EA 4477, Université de Lille).

Docteur en science politique, Damien Boone est post-doctorant au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS, UMR 8026, Université de Lille)

14. Entretien réalisé le 17 novembre 2017.

15. Entretien avec le directeur du service jeunesse d'Hem, réalisé le 11 octobre 2017; séminaire à Hem le 19 septembre 2017.

16-17. Réunion « comité de pilotage PRJ Nord » le 9 janvier 2018.

LA COPROPRIÉTÉ DÉGRADÉE, LE RELOGEMENT ET APRÈS?

Anciens propriétaires et locataires dans une opération de rénovation urbaine

Dès 2003, la politique nationale de rénovation urbaine se donne pour ambition de transformer plus de 400 quartiers populaires grâce à des opérations d'amélioration du bâti et des tentatives de diversification du peuplement. Au niveau local, cette politique se décline en programmes de rénovation urbaine (PRU) : c'est le cas dans les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil en Île-de-France. Comme dans d'autres territoires, ce programme engendre des opérations de démolition-reconstruction-réhabilitation de logements. Mais sont toutefois ici démolis des immeubles en copropriétés dégradées quand, la quasi-totalité des logements reconstruits le sont dans le parc social. Les habitants relogés passent ainsi du statut de propriétaires occupants à celui de locataires du parc social.

En considérant la démolition des copropriétés et cette généralisation du parc social, cet écrit présente l'expérience des habitants, anciens propriétaires et locataires, face au relogement.

Les données s'appuient sur 33 entretiens réalisés auprès de ménages, majoritairement issus des catégories populaires et immigrées, et relogés d'une des copropriétés dégradées de Clichy-sous-Bois vers le parc social. Parmi eux, 17 ont d'ailleurs été rencontrés deux fois : avant et après relogement.

1. L'annonce du programme et du relogement comme vecteur de déstabilisation

À l'annonce du programme et de la démolition de la résidence, les habitants attestent d'abord d'un fort sentiment de déstabilisation.

→ L'effritement des relations de voisinage

Avant relogement, tous les habitants insistent sur l'importance des relations de voisinage qui se sont constituées au sein de la copropriété. Ils parlent, par exemple, de leurs voisins comme d'une famille. Et ces relations se concrétisent par des réseaux d'entraide, des services entre voisins, le partage de moments conviviaux, de fêtes de famille, ou de soutien en cas de difficulté. Avec le PRU, l'annonce de la démolition et du relogement inquiète les habitants. Dès les premiers déménagements, ceux-ci se sentent éparpillés. Ils regrettent leurs anciennes rela-

tions et estiment avoir des difficultés à se retrouver. Puis ce sentiment se maintient après relogement. Dans les nouvelles résidences, les habitants décrivent des relations de voisinage beaucoup plus froides. Hormis l'échange de formules de politesse (bonjour/bonsoir), les relations de proximité sont donc difficiles à reconstruire.

→ La sortie d'un espace affectif

En moyenne, ces habitants sont installés en France depuis 29 ans, et ils ont vécu 21 ans dans la copropriété. C'est dans ces logements qu'ils ont eu leurs enfants, leurs papiers ou qu'ils ont prétendu au regroupement familial. Bien qu'ils reconnaissent la dégradation des bâtiments, ces habitants éprouvent un fort sentiment d'attachement à l'égard de ce logement et/ou de cette résidence. Alors, dès qu'ils apprennent l'obligation de devoir quitter cette résidence, ils lient cette étape à un fort sentiment de contrainte et de nostalgie.

En outre, devoir partir de la copropriété, c'est, pour ceux qui étaient propriétaires de leur logement, perdre ce statut résidentiel. Or la propriété d'habitation avait pour eux d'importantes fonctions symboliques :

- une fonction protectrice. Ces habitants la considéraient comme un moyen de sécuriser leur trajectoire résidentielle;
- une fonction économique. Ces habitants souhaitaient pouvoir transmettre ce bien d'une génération à l'autre;
- une fonction intégratrice. Pour des ménages immigrés, être propriétaire en France c'est pouvoir se sédentariser sur ce territoire.

La démolition de la copropriété et le relogement dans le parc social annulent ces fonctions.

→ L'impossible maîtrise de la trajectoire résidentielle

Le relogement déstabilise enfin ces habitants dans leurs marges de manœuvre et leur possibilité de maîtriser leur trajectoire résidentielle. Au concret, ceux-ci se sentent dépendants du relogement dans le parc social que propose le programme. Faute de ressources, ils n'ont en effet pas d'autre solution que d'accepter cette proposition qui leur est faite. Or l'entrée dans le parc social est d'autant plus contrainte que beaucoup redoutent une augmentation des dépenses liées au logement.

2. L'entrée dans le parc social comme marqueur des différences internes aux habitants

Passé cette étape de la déstabilisation, les manières de vivre le relogement et l'entrée dans le parc social apparaissent extrêmement différenciées. Pour le comprendre, il faut revenir sur la trajectoire résidentielle et sociale de ces habitants.

→ Le déclassement des anciens propriétaires

En général, les anciens propriétaires associent l'entrée dans le parc social à un véritable déclassement social et résidentiel. Celui-ci s'objective de deux manières.

Le déclassement est total pour les anciens propriétaires qui avaient accédé à ce statut résidentiel « par défaut ». Ce sont des habitants qui n'avaient pas le projet d'acheter un appartement, mais qui se sont lancés dans cette démarche dans le but de résoudre une urgence résidentielle (suite à la délivrance d'un congé vente, par exemple) ou administrative (pour notamment satisfaire à l'obligation de surface de logement minimale en vue d'une procédure de regroupement familial). En termes de caractéristiques sociales, ces propriétaires occupent des emplois stables, mais peu qualifiés. Ils sont employés de ménage, de restauration, agent de cantine, etc. Dans la copropriété, ils ont la particularité d'être ceux qui se sont le plus investis dans la vie de la résidence et pour la sauvegarde des bâtiments. Certains ont réalisé à leurs frais plusieurs travaux de réparation ou nettoyé leur palier en même temps que leur appartement. Et c'est aussi parmi eux que se trouve la plus grande part d'habitants qui se sont investis dans le conseil syndical de la résidence. Aujourd'hui, ces habitants ne voient aucun avantage à être devenus locataires. Au contraire, ils continuent de s'accrocher à l'espoir de pouvoir se reloger un jour par leurs propres moyens et d'accéder à nouveau à la propriété.

Le déclassement est partiel pour les habitants qui étaient, devenus propriétaires de leur logement « par choix ». C'est le cas de ceux qui avaient le projet d'acheter un appartement. En termes de caractéristiques, ces habitants sont les plus stables professionnellement et les plus qualifiés. Dans la copropriété, ces habitants ne s'investissaient pas dans la vie de la résidence. Au contraire, ils ont souvent multiplié les stratégies de mise à distance du quartier et du reste des habitants.

Devenus locataires, ces habitants regrettent aujourd'hui leur ancien statut résidentiel autant qu'ils reconnaissent avoir été relogés dans un environnement plus esthétiquement valorisé. Alors, c'est pour éviter que toute nouvelle situation de dégradation ne les déclasse encore davantage que ces habitants s'accrochent aux actions des gardiens d'immeubles

et veillent à ce que le règlement intérieur soit respecté.

À l'inverse des propriétaires, lorsque les locataires des anciennes copropriétés accèdent au parc social, ceux-ci changent de logement mais pas réellement de statut résidentiel. Si ces habitants se sentent ainsi majoritairement réhabilités d'avoir pu intégrer un logement neuf, ce sentiment se divise ici aussi en deux cas.

Le reclassement est partiel pour les anciens locataires les plus précarisés. Ce sont ceux qui vivent partiellement ou totalement des aides sociales. En même temps qu'ils reconnaissent dorénavant vivre dans un environnement plus esthétiquement valorisé, ce sentiment est très vite menacé par le coût que représente l'accès à ce nouvel appartement et par l'incapacité qu'ils ont d'y faire face. En retour, c'est par crainte de voir leurs dépenses liées au logement augmenter que ceux-ci sont extrêmement attentifs aux actions des gardiens et au règlement intérieur des résidences.

À l'inverse, le reclassement est total pour les anciens locataires qui, malgré des positions professionnelles dominées, occupent des emplois stables et/ou pour ceux qui connaissent une position sociale supérieure dans leurs pays d'origine. Aujourd'hui, cette impression de réhabilitation s'exprime dès qu'ils estiment occuper une position résidentielle cohérente par rapport à celles qu'ils occupaient dans leur pays d'origine, ou par rapport à la stabilité de leur position professionnelle.

Conclusion

Bien que les conditions de logement étaient dans les copropriétés objectivement dégradées, le seul passage vers un logement neuf ne suffit donc pas pour donner pleinement satisfaction aux habitants. Au contraire, et alors que les anciens propriétaires constituaient dans la copropriété la frange supérieure de ce groupe, ils sont aujourd'hui ceux qui se sentent le plus déclassés. Quand, les locataires qui, dans la copropriété, occupaient les positions les plus dominées sont aujourd'hui davantage réhabilités par cette opération. La prise en compte de fonctions symboliques du logement, des trajectoires individuelles et des positions sociales est donc essentielle dans l'application des projets de rénovation urbaine.

Rémi Habouzit est post-doctorant à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

LE NOUVEL ESPRIT DE L'URBANISME, ENTRE SCÈNES ET COULISSES

Une ethnographie de la fabrique du territoire de Saint-Nazaire à Nantes

Cette thèse de doctorat s'intéresse d'abord à une agence d'urbanisme métropolitaine comme unité de lieu cadrée par des interactions et où se trame une intrigue; un hypothétique « nouvel esprit de l'urbanisme » qui soulève une question forte capitalisme/urbanisme, quel nouvel esprit? Ce travail a permis d'étudier un « agir urbanistique » *travaillé une histoire* (celle de l'agence d'urbanisme de l'agglomération nazairienne), un territoire (les Pays de la Loire et la métropole Nantes-Saint-Nazaire), des subjectivités (les collaborateurs de l'agence) et des dispositifs spatiaux et sociotechniques (les projets urbains, la prospective territoriale..) qui cadrent l'action et impactent les corps. La posture de recherche est celle du travailleur scientifique immergé dans le monde social – ici le monde de l'urbanisme – au prétexte d'un contrat CIFRE qui confère à l'enquêtrice le statut d'architecte-urbaniste à l'agence d'urbanisme et au Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. L'exploration de cette « boîte noire » est le point de départ d'une enquête multi-située entre scènes et coulisses, observations et interactions, discours et pratiques et où le chercheur-établi met à l'épreuve l'urbanisme descriptif pour renouveler les savoirs sur l'action urbanistique. La thèse rend compte des activités quotidiennes d'une équipe de techniciens impliqués dans la production du territoire, à travers leurs trajectoires et leurs productions. Par l'expérimentation de différentes formes d'écriture, la chercheuse dévoile l'ordinaire du travail en agence : modes de faire, outils et méthodes, lutte des places, pluralité des rôles et positions entre technique et politique. Retracer l'histoire de l'agence permet d'analyser la manière dont la structuration d'un milieu accompagne les mutations de la fabrique urbaine à travers l'émergence d'un « urbanisme de management et d'animation » et d'un « urbanisme fictionnel ». L'enquête se déploie ensuite hors les murs et concentre son analyse sur la prospective territoriale, instrument socio-technique. Saisir la fabrique urbaine, au prisme de son activité prospective, donne à voir la manière dont la convergence de trajectoires et d'intérêts dessine un réseau où circulent et s'échangent des

modèles et « bonnes pratiques », entre échelles de territoire et mondes de l'urbanisme.

Ce travail identifie l'activité de mise en récit et d'interprétation comme une pratique spécifique de l'urbanisme. La prendre au sérieux permet de caractériser un « nouvel esprit de l'urbanisme » en tension entre performance et évaluation, communication et contrôle, animation et gestion. Si le projet de la thèse est d'observer l'agir urbanistique entre scènes et coulisses, les dispositifs d'écriture mis en œuvre permettent, de manière symétrique, d'observer la recherche en train de se faire, depuis ses coulisses entre « fabrique narrative et narrativité de la fabrique ».

Cette thèse de doctorat permet d'interroger quatre conditions :

→ La condition de l'action territoriale (l'agir urbanistique).

Cette condition renvoie aux mutations et transformations contemporaines de l'action urbanistique qualifiées de « nouvel esprit de l'urbanisme ». Le cas nanto-nazairien a permis d'identifier une perte de maîtrise de l'action territoriale par les pouvoirs publics. Il a également permis de questionner ces « mises à l'épreuve » de la condition de l'action urbanistique à travers la circulation de modèles et « bonnes pratiques » entre territoires mais aussi par la mobilité et la multi-positionnalité de ceux qui les produisent. Cette investigation révèle les circulations des théories et doctrines de l'urbanisme à l'œuvre au sein de la fabrique du territoire à travers la diffusion de modèles et « bonnes pratiques ».

→ La condition d'urbaniste (les métiers de la ville) :

Cette condition discute les transformations de l'économie générale des métiers de l'urbanisme. La thèse démontre les effets du *new public management* et de la quête de nouvelles compétences sur l'acteur collectif « agence » et les individus qui y agissent (lutte des places, tensions subies, souffrance des corps au travail...).

18. Devisme, Laurent et Ouvrard, Pauline. 2015. « Acteurs intermédiaires de la mobilisation territoriale : les enseignements des démarches de prospective-action ». In : Desage Fabien, Louis Jacob (dir.), 2015, « Les aménagements de la participation », Lien social et politiques, n° 73, vol.1

La thèse discute les relations entre ce « nouvel esprit de l'urbanisme » et la transformation des conditions de travail des urbanistes; et plus particulièrement ses effets sur l'aménagement du territoire.

L'enquête de terrain réalisée à l'occasion de la thèse a donné lieu à un article¹⁸, publié en 2015, dans la revue internationale *Lien social et politiques* qui explore la mobilisation des acteurs de la fabrique urbaine à la lumière de l'activité prospective.

Pauline Ouvrard est architecte-urbaniste, docteur en aménagement de l'espace et urbanisme de l'Université de Nantes, maître de conférences associé à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes et chercheur au Laboratoire AAU (Ambiances, Architectures, Urbanités), UMR CNRS/MCC 1563, Nantes-Grenoble.

→ La condition instrumentale (la prospective territoriale).

Cette condition s'intéresse à la place et aux usages des instruments socio-techniques dans la fabrique urbaine contemporaine; ici, la prospective territoriale. La thèse se concentre sur l'analyse d'une activité majeure de l'urbanisme : la prospective territoriale, envisagée ici comme un objet, mais aussi comme un instrument socio-technique, analyseur de l'action urbanistique. Cette incursion dans le petit monde de l'urbanisme, au prisme de son activité prospective, donne à voir la manière dont la convergence de trajectoires et d'intérêts (individuels et collectifs) dessine un réseau où circulent et s'échangent des modèles et « bonnes pratiques », entre échelles de territoire (local, national, international) et mondes de l'urbanisme (institutionnel, académique, politique, etc.). Cette dimension permet également de discuter l'interdépendance entre les rôles (experts technique/politique/scientifique, hybrides/transfuges) et positions (sédentaires/mobiles, mono/multi-positionnés, « grands »/« petits ») tenus par les acteurs de l'urbanisme, et leur capacité d'interprétation et d'action. Ce travail autour de l'activité prospective a permis la constitution d'un collectif de jeunes chercheurs PAP (Prospective Action Publique) qui a donné lieu à la publication d'un article dans la revue *Urbanisme*¹⁹, et à la rédaction d'un chapitre d'un ouvrage²⁰.

→ La condition de savoirs incarnés (l'écriture scientifique)

Cette condition que l'on peut résumer sous l'item « fabrique narrative – narrativité de la fabrique ». Cette quatrième condition renvoie à l'incarnation des savoirs par l'écriture et interroge la manière dont le récit scientifique permet de restituer la recherche.

¹⁹. Lavallez Catherine, Leberre Sylvain, Ouvrard Pauline, Rio Nicolas, Vidal Chloë. 2012. « Prospective et (jeune) recherche : chantiers en cours », in revue *Urbanisme* n° 386 : « Prospective et territoires : la quête des futurs », p. 22-23.

²⁰. (à paraître) Ouvrard, Pauline et Rio, Nicolas. 2015. « **Acteur et/ou chercheur de son objet? La recherche doctorale en SHS à l'épreuve de la double-appartenance professionnelle** » revue en ligne du réseau RT9

LES TEMPORALITÉS POLITIQUES ET URBANISTIQUES DU GRAND PARIS

Bâtir une métropole hors-norme

L'hypothèse de ce travail de thèse part du constat de la coexistence, en région parisienne, de deux phénomènes de métropolisation distincts, mais concomitants : à savoir une métropolisation par projet induisant le Grand Paris Express et une métropolisation politique à l'origine de la création de la Métropole du Grand Paris. Ces deux processus ne sont pas nécessairement en conflit, ils sont cependant porteurs de temporalités radicalement différentes.

Ce travail a été pensé et initié au cours de l'année 2014 (obtention d'un contrat doctoral à l'EHESS), durant les discussions parlementaires concernant la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM – votée le 28 janvier 2014) et la loi portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe – votée le 7 août 2015). Lors de ces discussions, la séparation entre le projet du Grand Paris Express et celui de la création d'une institution politique est exacerbée. En effet, le Grand Paris Express, cette nouvelle infrastructure de transport devant compléter le réseau existant et promouvoir l'attractivité et la compétitivité de Paris dans le concert des villes-globales, a été inscrit dans la loi relative au Grand Paris de 2010. Il a ensuite fait l'objet de deux accords majeurs entre l'État et le Conseil régional en 2011 et 2013 afin de faire coïncider le projet gouvernemental, les ambitions régionales et le cadre légal (inscription au contrat de plan État-Région, modification des documents d'urbanisme dont le schéma directeur de la Région Île-de-France). De son côté, la Métropole de Paris avait été annoncée en même temps que le Grand Paris Express, mais n'avait finalement pas été inscrite dans la loi de 2010. C'est au cours des discussions des lois MAPTAM et NOTRe que celle-ci est créée pour le 1^{er} janvier 2016.

Ce décalage entre le temps de l'aménagement urbain et celui de l'organisation institutionnelle est révélateur d'une transformation des pouvoirs publics et du repositionnement de l'État dans le paysage politique. Si l'État a pris le leadership concernant le projet de transport en région parisienne, cela est le résultat d'un travail collectif de mise à l'agenda des problèmes liés aux mobilités métropolitaines par une série d'acteurs locaux et nationaux. Il est certain que la congestion de l'Île-de-France ainsi que la perte relative de compétitivité de la France sur la scène internationale ne sont pas des questions nouvelles,

cependant, la configuration politique qui s'ouvre dans les années 1990-2000 est inédite. Le recentrage de l'État sur ses compétences dans l'aménagement de sa capitale ne peut pas être uniquement le résultat d'une politique nationale, mais bel et bien celui de la montée en puissance d'acteurs franciliens dans l'activation des instruments nationaux d'aménagement et d'urbanisme.

Un contexte politique marqué par une forte densité de personnalités influentes

Dans les années 1990, en continuité des mouvements de décentralisation, le ministre Charles Pasqua, Président RPR du Conseil général des Hauts-de-Seine, propose de transférer l'élaboration du schéma directeur régional (SDRIF) au Conseil régional après le vote de sa dernière version en 1994. Ainsi, la prochaine révision de ce document d'urbanisme majeur sera l'œuvre de la Région. Parallèlement, Jacques Chirac, maire RPR de Paris, devient président de la République en 1995. La droite perd les législatives de 1997, puis les régionales de 1998 (liste Pasqua-Balladur) et les municipales de 2001. En quelques années, le paysage francilien est chamboulé par les alternances, notamment par la défaite de Jean Tiberi (RPR) à Paris.

Les gauches entament alors une coopération entre communes du centre de l'agglomération parisienne. La référence est l'émergence de Plaine Commune en Seine-Saint-Denis autour de Saint-Denis et Saint-Ouen (1998). La mission de Pierre Mansat à la mairie de Paris (PCF – 20^e) est de créer des liens entre la capitale et ses voisins directs (2001-2006). Le Conseil régional, de son côté, lance la révision du SDRIF en 2004. Mais depuis 1994, la congestion les inégalités sociales entre Est et Ouest n'ont pas été résorbées. Le manque d'ambitions locales et nationales pour pallier ces problèmes amène le président du Conseil général du Val-de-Marne (Christian Favier – PCF) à prendre l'initiative d'un projet d'infrastructure de métro nommé Orbival en 2005. Cette démarche est rapidement suivie par un projet du Conseil régional directement lié à la révision du SDRIF : Arc-Express (2006). En 2007, le président du Conseil général des Hauts-de-Seine et ministre, Nicolas Sarkozy (UMP) devient président de la République. C'est à ce moment précis, alors que les institutions locales

sont dominées par la gauche et que le niveau national est dominé par la droite, que le projet du Grand Paris peut voir le jour. Comme on peut le constater, la question des temporalités est centrale. La configuration politique de la Région dans les années 2000, avec un nombre important de personnages politiques franciliens de premier plan au niveau national, entraîne un conflit dans la définition des priorités, mais surtout dans la définition du leadership, pour imposer dans les négociations entre tous les échelons, un cadre de travail commun permettant l'émergence d'une infrastructure de transport que tout le monde appelle de ces vœux et dont le contour reste flou.

Étudier les récits de la métropolisation parisienne

Afin de rendre compte de l'enchevêtrement des temporalités et de la multiplicité des échelles dans laquelle les acteurs de la métropolisation parisiens évoluent durant ces deux décennies, j'ai pris le parti de faire une enquête par les récits de ce phénomène. Pour cela, j'ai procédé à une série d'entretiens (une trentaine) entre la fin 2014 et le début 2015 avec des élus de première couronne afin de leur demander de me raconter leur vision de la métropole. J'ai complété ces entretiens par une analyse des débats parlementaires des lois LOADT (1995), relative aux libertés et responsabilités locales (2004), au Grand Paris (2010), MAPTAM (2014) et NOTRe (2015). Ces débats très denses et longs permettent de comprendre comment ont évolué les questions parisienne et francilienne ainsi que celle des transports aux yeux d'élus souvent franciliens et en fonction de configurations politiques fluctuantes. Enfin, pour étayer ces récits, j'ai ajouté à cela l'étude de documents d'urbanisme émis par la Société du Grand Paris et le Conseil régional d'Île-de-France.

L'ensemble de ces récits met en lumière la façon dont le politique articule les expériences avec les attentes pour produire une histoire particulière dans laquelle son action est décrite comme nécessaire. La description du passé et la proposition d'un futur justifient la position des élus politiques au moment de l'énonciation du récit qui devient alors un outil de justification de leur action et de leur bilan. Dans ce cadre, les temporalités politiques et urbanistiques du Grand Paris **renseignent de la transformation** de l'expérience politique et des attentes de chacun des acteurs.

Alexandre Faure est post-doctorant de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) à Paris

PROMOUVOIR LA LECTURE PARENTALE

pour réduire les inégalités scolaires

Il existe un lien fort et originaire entre la politique de la ville et l'éducation prioritaire. La première utilisation de la technique du zonage territorial correspond en effet à la création des ZEP en 1981. On considère que, depuis cette date, les politiques d'éducation prioritaire ont connu trois âges (Rochex, 2010). Dans les années 1980, suivant une visée égalitariste, on a privilégié la mise en place de dispositifs compensatoires (il s'agissait de « donner plus à ceux qui ont moins »). Durant les années 1990, ces dispositifs ont été infléchis dans une optique d'équité : l'objectif, jugé plus réaliste, a été de lutter contre l'exclusion, en garantissant à chacun un « minimum éducatif ». Enfin, depuis le début des années 2000, la tendance est à l'individualisation des dispositifs compensatoires : le principe du « donner plus à ceux qui ont moins » ne s'applique plus indistinctement dans le périmètre d'un même territoire ; il s'agit davantage de viser quelques bénéficiaires afin de maximiser leurs chances de réussite.

Parallèlement à cette évolution des politiques publiques, la connaissance sur les inégalités scolaires s'est enrichie. Les premières recherches centrées sur le fonctionnement de l'institution scolaire et ses effets de reproduction des inégalités (Bourdieu et Passeron, 1970 ; Bernstein, 1975) ont été suivies de travaux déplaçant le regard vers les familles elles-mêmes, plus précisément sur les dispositions familiales, pour mieux analyser leur rapport (plus ou moins articulé et cohérent) avec les dispositions requises par les pratiques scolaires. De plus, en revisitant les lectures sociologiques classiques qui postulent des comportements homogènes entre membres d'une même catégorie sociale, certains paramètres plus fins, tels que les usages de la culture écrite, les formes d'exercice de l'autorité parentale, ou encore les modalités d'investissement pédagogique, ont été soulignés (Lahire, 1995 ; Kakpo, 2012).

Le paradigme cognitiviste et, plus récemment, les neurosciences ont contribué à porter plus radicalement l'attention sur l'échelle individuelle, en cherchant à mesurer et à expliquer les différences de performances cognitives et scolaires. À ce titre, une idée fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus : celle selon laquelle le niveau des compétences langagières développées par les enfants dès leur plus jeune âge est déterminant pour leur réussite ou leur

échec scolaire à venir. Des initiatives visant à favoriser le développement précoce de compétences langagières se sont ainsi multipliées, notamment auprès des populations les plus exposées au risque d'échec scolaire. Parmi ces interventions figurent en particulier des actions pour encourager la pratique de la lecture parentale. Pour autant, ces initiatives ne sont pas parvenues, jusqu'à présent, à démontrer pleinement leur efficacité (Scarborough et Dobrich, 1994 ; Goldfeld et al, 2012).

Partant de ce constat, une équipe de chercheurs de Sciences Po (co-dirigée par Carlo Barone, Denis Fougère et Agnès van Zanten) a entrepris de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer un dispositif expérimental innovant de soutien à la lecture parentale. Ce dispositif consiste à impliquer des enfants de maternelle et des parents en REP et REP+ dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris. Au cours de l'année 2016-2017, ce dispositif a été mené dans 22 écoles maternelles, en impliquant 880 élèves de 4 à 5 ans. Les élèves ont été également et aléatoirement distribués entre un groupe d'élèves traité (groupe T) et un groupe d'élève contrôle (groupe C), sachant que tous les élèves d'une même classe appartenaient au même groupe (T ou C).

Le dispositif a été mis en œuvre sur une durée de quatre mois (de février à mai). Il comportait quatre actions. Au moment du lancement du projet, l'ensemble des parents du groupe T ont reçu un court appel téléphonique pour leur présenter le projet et susciter leur implication. Le cœur de l'intervention consistait ensuite à distribuer deux livres par semaine à chaque élève du groupe T. La sélection des livres était la même pour toutes les écoles, et les enseignants laissaient les élèves choisir leurs livres. Pendant l'intervention, les parents ont aussi reçu plusieurs fiches leur présentant des informations sur les effets bénéfiques de la lecture parentale ainsi que des conseils pour réaliser des séances de lecture efficaces et agréables avec leurs enfants. Enfin, chaque famille du groupe T a reçu plusieurs SMS rappelant quelques-unes de ces astuces. La fonction de ces textos était surtout de favoriser l'implication des parents sur l'ensemble de la durée de l'intervention.

Au terme des quatre mois, une évaluation scientifique du dispositif a été produite. La démarche d'évalua-

tion reposait essentiellement sur l'utilisation d'un test de vocabulaire, qui s'est effectuée en deux temps : un pré-test (en janvier) et un post-test (en juin) afin de pouvoir mesurer l'évolution du vocabulaire des enfants. Un outil d'évaluation complémentaire a été utilisé : un questionnaire adressé aux parents, par lequel ont pu être recueillies des données déclaratives sur l'évolution de la fréquence des pratiques de lecture parentale, sur le plaisir des parents et sur l'intérêt des enfants. Les mêmes questions ont été posées à tous les parents (groupe C et T) deux fois : une première fois en amont de l'intervention, puis une deuxième fois à l'occasion des post-tests.

L'évaluation a permis de reconnaître le caractère prometteur du dispositif. Si l'on porte l'analyse sur l'ensemble des élèves ayant bénéficié de l'intervention, l'effet s'avère globalement positif, mais statistiquement non significatif. En revanche, un effet substantiel et statistiquement significatif a bien pu être observé si l'on resserre l'analyse sur les familles disposant d'un faible capital scolaire, ne parlant pas uniquement le français à la maison, et sur les garçons. Avec une baisse de 0,5 point, l'intervention a réduit dans ce cas le nombre d'erreurs des enfants de 5,5 à 5 sur un total de 15 mots. Au-delà de l'effet global du dispositif, ce qui est riche d'enseignements est le caractère circonscrit de ses effets les plus nets : pour qu'un dispositif d'encouragement à la lecture parentale soit efficace, il ne s'agit pas nécessairement d'investir beaucoup de moyens (offrir des livres n'est pas indispensable, être en mesure de pouvoir en prêter peut suffire) mais de bien calibrer le contenu d'une telle intervention par rapport aux publics prioritairement ciblés (en sélectionnant des

livres dont le format et le contenu sont adaptés à une pratique de lecture parentale régulière, donc peu coûteuse en temps; et en complétant la fourniture de tels livres de messages informatifs dont certaines familles n'ont certes pas besoin mais dont d'autres sont bien demandeuses).

Du fait de ces résultats prometteurs, la recherche expérimentale a été rééditée en 2017-2018 auprès d'autres écoles (également en REP et REP+ dans les mêmes arrondissements parisiens). L'objectif de cette deuxième édition a été d'une part de parvenir à davantage impliquer les enseignants de chaque école dans le suivi de l'intervention et le dialogue avec les parents, d'autre part à affiner le protocole d'évaluation pour concentrer et ainsi renforcer la capacité de mesure sur la fourchette de mots apparue décisive en 2016-2017. En parallèle, et à plus long terme, l'équipe de chercheurs a entrepris d'étudier dans quelle mesure les effets constatés au terme de la première et de la deuxième édition du projet se maintiennent dans la durée (au bout de 6 mois, voire 1 an).

Clément Pin est post-doctorant à Sciences Po, au Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP). Depuis sa thèse sur les politiques régionales de recherche et d'innovation soutenue en 2015 à l'Université Paris 13, il élargit ses travaux à l'ensemble des politiques éducatives tout en se spécialisant dans les méthodes d'évaluation.

- Bernstein B. (1975), **Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social**, Paris, Minuit.
- Bourdieu P., Passeron J.-C. (1970), **La reproduction. Éléments pour une théorie des systèmes d'enseignement**, Paris, Minuit.
- Goldfeld S., Quach J., Nicholls R. (2012), « Four-year-old outcomes of a universal infant-toddler shared reading intervention : The Let's Read trial », **Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine**, vol. 166, no 11, pp. 1045-1052.
- Kakpo S. (2012), **Les devoirs à la maison. Mobilisation et désorientation des familles populaires**, Paris, PUF.
- Lahire B. (1995), **Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieu populaire**, Paris, Le Seuil/Gallimard.
- Rochex J.-Y. (2010), « Les trois "âges" des politiques d'éducation prioritaire : une convergence européenne? », in Ben Ayed C., **L'école démocratique. Vers un renoncement politique?**, Paris, Armand Colin.
- Scarborough H. S., Dobrich, W. (1994), « On the efficacy of reading to preschoolers », **Developmental Review**, vol. 14, n° 3, pp. 245-302.

LE QUARTIER EN HÉRITAGE

Avoir grandi dans ou à proximité d'une cité HLM

Ma thèse porte sur la socialisation résidentielle juvénile dans un contexte de proximité spatiale entre des cités HLM et des quartiers pavillonnaires. Ce travail s'appuie sur une monographie effectuée au sein de « Potreville » et « Bonfort-Saint-Georges »²¹, deux communes limitrophes l'une de l'autre situées à une trentaine de kilomètres de Paris, dans un département de la grande couronne francilienne. Comptant environ 6 000 habitants chacune, ces deux localités se distinguent nettement par de nombreux points, tels que la couleur politique de la municipalité, le taux de logements sociaux, le niveau des revenus ou encore le taux d'immigrés et d'étrangers. Malgré ces grandes disparités, encore plus fortes entre certains quartiers, ces deux communes ont une histoire partagée et des liens hérités de celle-ci, parmi lesquels des équipements intercommunaux dont un collège public, établissement de secteur pour les jeunes des deux villes. Mon enquête de terrain repose sur la collecte de différents matériaux : sur des entretiens auprès de 80 adolescents ou adultes, âgés de 14 à 34 ans, qui habitent et/ou ont grandi dans les différents quartiers, et auprès de 42 acteurs locaux (personnel scolaire, responsables associatifs, élus, etc.); sur de l'observation (notamment au sein du collège public); ainsi que sur de l'exploitation d'archives médiatiques et de statistiques.

Ce travail tente de combler trois lacunes de l'état actuel des savoirs. Tout d'abord, l'étude des manières d'habiter et de cohabiter (Authier, 2007) au sein de cette configuration socio-spatiale (proximité immédiate entre des cités HLM et quartiers pavillonnaires²²) est rarement au centre d'une enquête de terrain, alors même que celle-ci est relativement courante. À cela s'ajoute le fait que le poids des

rapports inter-quartiers²³ dans la socialisation est bien souvent peu étudié, et sous-estimé, dans les travaux sur la socialisation résidentielle. Enfin, peu de travaux²⁴ s'intéressent aux effets d'hystérisis (Bourdieu, 1980) de l'habitus résidentiel, c'est-à-dire au phénomène par lequel les dispositions acquises par un agent lors de sa socialisation au sein de son espace de résidence peuvent perdurer dans le temps. Ce petit texte est l'occasion d'évoquer brièvement cette question des effets durables de la socialisation résidentielle juvénile, en se focalisant sur les effets des quartiers classés en politique de la ville²⁵, à la fois sur les jeunes qui y ont grandi, mais aussi sur les jeunes qui ont grandi dans les quartiers pavillonnaires voisins²⁶.

On constate tout d'abord que les enquêtés qui ont grandi dans les cités HLM mettent en avant de nombreuses vertus, héritées selon eux de leur socialisation résidentielle juvénile. Il semble en effet que les propriétés sociales des habitants et les relations soutenues entre ces derniers aient contribué à ce que les jeunes habitants acquièrent un fort attachement à leur quartier d'origine, un sens de la solidarité (du fait d'avoir été habitués à faire des activités collectives et à partager leurs biens), de la joie de vivre (en apprenant à se contenter de peu tout en participant à de nombreux moments festifs dans le quartier), une connaissance et une capacité d'adaptation à différents contextes (notamment du fait de la diversité des origines ethno-raciales de la population), mais aussi de l'humilité et de l'abnégation (liées à l'expérience des inégalités et de la violence symbolique). Cette force de caractère s'illustre aussi par l'héritage de la « culture des rues » (Lepoutre, 1997), qui passe entre autres par des goûts vestimentaires et culturels (pour le rap

21. Les noms des communes sont anonymisés.

22. Le terrain d'enquête est d'autant plus original qu'il constitue une zone de contiguïté entre des espaces populaires-ouvriers et des espaces supérieurs, d'après la typologie d'Edmond Préteceille, ce qui constitue à la fois un cas rare et pas encore étudié jusqu'à maintenant.

23. Sauf en ce qui concerne les tensions entre bandes issues de quartiers populaires (Mohammed 2011).

24. La thèse de Margot Delon (2017) constitue une exception. Portant sur les incidences biographiques de la ségrégation, son travail se penche sur les trajectoires des enfants des bidonvilles et des cités de transit de l'après-guerre en France.

25. Potreville compte deux quartiers classés quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

26. On s'appuie principalement sur des récits rétrospectifs, ce qui présente un biais, celui de recueillir des discours qui comptent une part de reconstruction et/ou de réappropriation de discours communs. On note que ces discours peuvent néanmoins avoir des effets performatifs sur les dispositions des agents qui les énoncent.

par exemple), par la manière de s'exprimer, par la maîtrise d'un sens de l'humour incisif (notamment grâce à l'expérience des vannes rituelles), par l'incorporation d'un habitus agonistique, voire d'un capital guerrier (Sauvadet, 2006).

Toutefois, c'est aussi par des effets négatifs que quelques enquêtés évoquent l'héritage de leur socialisation dans des cités HLM. Tout d'abord, plusieurs témoignages montrent que les discriminations et la stigmatisation liées à l'origine territoriale peuvent perdurer, alors même que les agents deviennent adultes et quittent le quartier. En outre, certains enquêtés associent leur quartier d'origine à un environnement relativement néfaste, en décrivant les jeunes habitants de ces quartiers comme impulsifs, excessifs, peu rigoureux, médisants, manquant de motivation et d'aspirations, ainsi que par leurs carences en capital culturel et en capital social. Il apparaît cependant que c'est par l'évocation positive de modèles et de figures d'autorité au sein du quartier (leaders associatifs, habitants plus âgés) que plusieurs enquêtés expliquent leur parcours d'ascension sociale (par le mimétisme, le suivi de conseils, la force du contrôle social, etc.).

En ce qui concerne les jeunes habitants des quartiers pavillonnaires des alentours, on constate qu'ils tirent des enseignements très différents, tant dans leur nature que dans leur intensité, de leur proximité résidentielle avec des cités HLM. En fonction de l'emplacement géographique de leur logement, mais aussi de leurs parcours scolaires et associatifs, les jeunes pavillonnaires ont une connaissance très différente des cités HLM voisines et de leurs habitants. Toujours est-il que la rencontre des jeunes de cité et de leurs dispositions tend bien souvent à bousculer les injonctions socialisatrices vécues par ces jeunes pavillonnaires dans leur cercle familial et leur quartier d'origine. Ce choc social laisse ensuite place à des réactions différentes, qui vont de l'adoption des codes de la « culture des rues » à leur rejet.

En somme, l'expérience de la forte ségrégation urbaine peut tout autant contribuer à réduire qu'à renforcer la distance symbolique entre les jeunes des différents quartiers. D'un côté, les expériences des jeunes pavillonnaires avec les jeunes de cité peuvent les amener à réduire leurs préjugés et leur crainte à l'égard de ces derniers, notamment en se découvrant des passions communes et en se liant d'amitié. De l'autre, les pratiques et les dispositions socialement différenciées, et la segmentation des lieux de socialisation entre les quartiers, contribuent à ce que les jeunes pavillonnaires puissent se sentir

éloignés des jeunes de cité. Par ailleurs, le vécu des inégalités peut amener les jeunes pavillonnaires à se questionner sur le monde social et sur leur place dans celui-ci. On constate ainsi que, du fait de la proximité spatiale des cités HLM avec leur lieu de résidence, certains perçoivent leur milieu social d'origine plus populaire qu'il ne l'est objectivement.

Par ailleurs, certains jeunes pavillonnaires développent, par empathie pour les habitants des cités HLM voisines, un sentiment d'injustice, entraînant ou non leur volonté de corriger les inégalités. On sait que « les quartiers habités au cours de l'enfance ou de l'adolescence constituent des cadres socialisateurs dans lesquels les individus acquièrent des manières de voir, d'être et d'agir, ou expérimentent des manières d'habiter et de cohabiter, qui peu ou prou structurent leurs visions du monde, leurs pratiques et leurs trajectoires » (Authier 2007). Il reste que les différents effets de la socialisation juvénile, qui contribuent à forger les choix résidentiels, éducatifs ou encore professionnels, ne se distribuent pas de la même manière selon les agents et leurs trajectoires respectives.

Ma thèse donne à voir qu'au sein de l'espace local, les effets de la ségrégation urbaine n'agissent pas invariablement mais se déploient différemment en fonction des scènes, des temporalités et des agents. En se penchant sur les forces socialisatrices des différentes échelles (logement, quartier, quartiers des alentours) de l'espace local, on s'aperçoit que les jeunes font des expériences plurielles qui peuvent conforter comme contrarier leur habitus. C'est donc par l'analyse fine des plis singuliers du social (Lahire, 2013) qu'on peut comprendre la variété des effets des expériences résidentielles juvéniles. Ainsi, le lieu de résidence d'origine peut tout autant constituer un atout qu'un handicap et les effets peuvent varier en fonction des contextes et des époques. De surcroît, les trajectoires individuelles des agents participent à ce que leurs dispositions soient sans cesse réinterrogées. L'entrée dans la vie active, la mise en ménage ou encore le déménagement dans un autre environnement résidentiel contribuent par exemple à ce que les individus soient resocialisés et ajustent leurs schémes d'action et de perception.

Adrien Benaise est doctorant au Centre
lillois d'études et de recherches sociologiques et
économiques (Clercé, UMR CNRS 8019)

- 
- Authier J.-Y. (2007), « La question des “effets de quartier” en France. Variations contextuelles et processus de socialisation », dans **Le quartier**, La Découverte, pp. 206-216.
 - Bourdieu P. (1980), **Questions de sociologie**, Paris, Minuit (Documents), 268 p.
 - Delon M. (2017), **Les incidences biographiques de la ségrégation : trajectoires et mémoires des enfants des bidonvilles et cités de transit de l'après-guerre en France**, thèse de doctorat, Paris, Institut d'études politiques.
 - Lahire B. (2013), **Dans les plis singuliers du social : individus, institutions, socialisations**, Paris, La Découverte, coll. « Laboratoire des sciences sociales », 173 p.
 - Lepoutre D. (1997), **Cœur de banlieue : codes, rites et langages**, Paris, Odile Jacob, 362 p.
 - Mohammed M. (2011), **La formation des bandes : entre la famille, l'école et la rue**, 1^{re} éd., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », 453 p.
 - Préteceille E. (2003), « La division sociale de l'espace francilien », p. 151.
 - Sauvadet T. (2006), **Le capital guerrier : concurrence et solidarité entre jeunes de cité**, Paris, A. Colin (Sociétales, série « Mondes sociaux »), 303 p.

LE TEMPS DES VIDES URBAINS

Pratiques d'appropriations, usages et représentations divergents des vides dans la fabrique de la ville

Le vide urbain : un espace transitionnel

Dans le langage commun, il existe de nombreux noms pour qualifier ces espaces : friche, espace vacant, interstice, délaissé, terrain vague... Chacun de ces termes convoque des images difficiles à différencier et soulève des connotations liées à la marginalité et à l'informalité sur ces espaces « indécis, dépourvus de fonction » (Clément, 2014). Ils forment en ce sens une niche interstitielle en milieu urbain, un entre-deux, un espace d'incertitude toujours en mouvement, dans l'environnement normé et majoritairement planifié des métropoles. Les vides urbains résultent des différents mécanismes de la fabrique de la ville et leur étude permet d'investiguer les politiques de l'aménagement urbain et les formes qui en résultent.

En dépit des différentes définitions existantes des vides urbains, il y a un point sur lequel semblent s'accorder les différentes qualifications : leur dimension temporelle. Les vides urbains sont des espaces en attente et sont transitionnels par nature. Même leur dimension temporelle les inscrit dans un entre-deux. Ce sont des espaces à la fois marqués par leur occupation précédente, à savoir un usage dont le passé s'allonge, tout en n'ayant pas encore atteint la forme de leur transformation promise : leur temps présent est aux prises d'une transition qui les maintient dans une hétérogénéité temporelle.

Le vide au nord de l'agglomération parisienne

La zone des Tartres est un exemple emblématique de vide urbain au nord de l'agglomération parisienne. Situé à la lisière de trois communes différentes, cet espace d'une trentaine d'hectares attend l'arrivée d'un projet urbain et paysager, dont les prémisses datent de la fin des années 1960. Ce territoire comprend une des dernières terres de maraîchage de la Seine-Saint-Denis et s'étale aux pieds des grands ensembles à Stains, à Saint-Denis, ainsi que du quartier pavillonnaire sud à Pierrefitte-sur-Seine.

La dimension emblématique de ce territoire apparaît dans le temps prolongé de sa période transitionnelle, lié à de nombreuses difficultés de portage politique. En effet, les trente années d'attente entre la déclaration de cet espace à l'urbanisation et la mise en œuvre

récente de la zone d'aménagement concerté (ZAC) ont permis de nombreuses occupations et la configuration de son actuel paysage hétérogène. L'espace présente de nombreuses traces qui rappellent le temps du maraîchage, dont la pratique rythmait son quotidien jusqu'à très récemment. De part et d'autre apparaissent cependant les signes de son occupation future en tant que quartier d'habitation et « poumon vert » au nord du territoire de Plaine Commune : des installations temporaires proposent la préfiguration d'un espace vert à venir, ou encore les gisements issus des chantiers qui demeurent sur place et enfoncent le sol fertile sous une couche de débris. Une épaisse lisière se dessine entre la terre de maraîchage et les quartiers d'habitation avec des espaces de chantier, des friches végétales et minérales (liées aux dépôts provisoires), des jardins associatifs et quelques habitats sans contrats, où les ancrages habitants se sont développés en économies domestiques ou illégales.

Horizons divergents de la fabrique publique de la ville

L'étude des usages et des pratiques d'appropriation permettent d'investiguer le caractère intrinsèquement transitionnel du vide urbain. Entre occupations vernaçulaires et projets d'aménagement, différents rythmes se succèdent de manière concomitante et font de ce temps de la transition, un moment-laboratoire emblématique des politiques publiques de densification de la première couronne parisienne.

Avant tout, ces espaces proposent une réponse au besoin de nature de nombreux acteurs des quartiers voisins. Habitants et associations y trouvent une terre propice à leurs pratiques paysagères. On trouve ainsi des jardins, accompagnant l'exercice devenu marginal de l'agriculture en sol. D'autre part, les acteurs de l'aménagement y voient une ressource majeure pour un aménagement soucieux de ce même besoin par la création d'un espace public vert. En dépit de financements publics restreints, aménageurs et décideurs politiques engagent un processus de publicisation (Habermas, 1988), tout en développant des formes de gestion privative. Par ailleurs, le vide urbain représente une réserve foncière pour l'aménagement, pour répondre aux besoins de l'exode métropolitain. Élus, collectivités et aménageurs s'engagent

dans une dynamique de densification urbaine par un ambitieux programme d'équipements publics et de promotion immobilière, tout en exigeant la préservation d'un patrimoine paysager.

On voit apparaître des horizons d'attente divergents dans les pratiques d'appropriation, les usages et les représentations de ces espaces. Ces horizons divergents font des vides urbains des objets de convoitise hétérogènes, où se déplacent des pratiques de résistance et des formes de négociations liées aux enjeux écologiques de la fabrication urbaine. Une dialectique se développe ainsi entre l'exigence d'une ouverture d'un espace vert au public et, d'autre part sa cristallisation dans la construction pour répondre aux exigences des politiques publiques de densification, faisant disparition du vide par voie de conséquence.

Étude d'un vide urbain par les prismes des représentations

S'appuyant principalement sur une étude ethnographique d'un vide urbain, cette recherche ambitionne d'explorer les pratiques d'appropriation, les usages et les représentations de ces espaces dans le temps de son aménagement. Un travail d'enquête permettra de questionner les formes d'occupation, la constellation d'acteurs et les projets en cours sur ce territoire. Une exploration plus fondamentale complétera l'étude pour penser l'hétérogénéité temporelle de ces espaces et les représentations divergentes de leurs acteurs. Enfin, il s'agira de questionner cette même approche par les représentations, afin de définir des outils prospectifs pour l'aménagement des vides urbains.

Cécile Mattoug est architecte-urbaniste, doctorante à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (inscrite depuis novembre 2017). Sa thèse de doctorat, soutenue par le programme de thèses de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), porte sur les horizons divergents liés à l'aménagement des vides urbains, pour une prise en compte des représentations des acteurs dans l'aménagement urbain.

- Clément G. (2004), **Manifeste du Tiers paysage**, Paris, Sens & Sonka.
- Habermas J. (1988), **L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise**, Paris, Payot.
- Ricoeur P. (1995), **Temps et Récit III, le temps raconté**, Paris, Le Seuil.

« JEUNES DES QUARTIERS POPULAIRES » : construction d'une catégorie d'intervention au prisme de la gestion des espaces publics

La catégorie « jeunes » est omniprésente dans les politiques de la ville, constituant un indicateur révélateur des « problèmes sociaux » des « quartiers » et une cible privilégiée de l'action publique. Depuis 2014, la jeunesse est annoncée comme une priorité transversale des contrats de ville, dans chaque pilier de l'action publique que sont, le renouvellement urbain, le développement économique et la cohésion sociale²⁷. L'intérêt pour ce groupe n'est pas nouveau. Dès les années 1980, « les jeunes » sont le public prioritaire des premiers dispositifs de la politique de la ville : opération anti-été-chaud, mission locale, zone d'éducation prioritaire pour ne citer qu'eux (Bonnemaison, 1982; Dubedout, 1983). Si les logiques de l'action publique ont évolué, s'est imposée au fil du temps une représentation spécifique du « jeune » des cités HLM, alimentée notamment par les médias (Berthaut, 2013).

Pour autant, cette jeunesse constitue un groupe social aux trajectoires diverses (Marlière, 2005) et une catégorie floue en sciences sociales (Thévenot, 1979; Mauger, 1994). Les critères de définition peuvent différer selon la thématique (justice, urbanisme, social, économie), les acteurs qui les mobilisent ainsi que les contextes socio-spatiaux. Même si « *le groupe social que constitue la jeunesse des cités ne se réduit pas à sa fraction la plus visible dans l'espace public* » (Beaud et Pialoux, 2003), c'est bien souvent cette fraction visible (surtout les jeunes hommes racisés) qui est mise en avant dans les discours nationaux notamment à travers « la galère » (Dubet, 1989), les « émeutes » de 2005 (Lagrange et Oberti, 2006; Muccielli, 2007), et plus récemment la radicalisation (Khosrokhavar, 2014; Galland, 2015), assimilant une partie de la population juvénile à une nouvelle « classe dangereuse » (Chevalier, 1958).

Notre recherche se propose de reconstruire les catégories produites par les administrations et les discours politiques depuis les années 1980 et leurs modes de circulation à l'échelle locale. Nous cherchons à comprendre comment s'opèrent la définition et la hiérarchisation de cette catégorie en fonction des contextes institutionnels et socio-spatiaux à travers une enquête de terrain comparative située en Île-de-France. L'usage d'une catégorie permet de regrouper un ensemble d'individus et de groupes sans pour autant les nommer. Qui sont les individus ou groupes (en termes de trajectoires sociales, sexe, âge, race) définis comme « jeunes » et comment s'opère la gestion de leur présence dans les espaces publics selon les contextes locaux. Nous questionnerons l'évolution des critères à l'échelle nationale et leurs circulations et transformations à l'échelle locale, et questionnerons les usages locaux opérés par différents acteurs qui s'occupent de la jeunesse des quartiers populaires. Pour cela, notre travail se décompose en trois axes.

Dans une perspective historique, nous cherchons à retracer les étapes et les évolutions de la construction de cette catégorie de l'action publique à l'échelle nationale. On a voulu regarder les différentes étapes de prise en charge à travers la lecture des différents rapports publics et des circulaires, pour comprendre comment s'est constitué « ce groupe » et comment il s'est naturalisé dans les identités et représentations collectives. Plus spécifiquement, il s'agira de mettre en avant sa conceptualisation au regard du contexte socio-politique et de l'évolution des orientations de la politique de la ville. Ne pouvant retracer toutes les étapes, nous définirons des moments clefs de l'évolution de cette catégorie d'intervention.

Notre second axe de travail se focalise sur les instruments de l'action publique que sont les différents appels à projets de la politique de la ville mais également les plans, conventions et orientations locales. Dans cette partie, nous nous intéressons aux orientations nationales qui guident l'action locale à travers la lecture des circulaires annuelles qui ordonnent aux acteurs les publics et les objectifs. Nous mettrons en évidence l'évolution des critères de la commande nationale en fonction des événements définis auparavant et interrogerons

²⁷. Cadre de référence (2014) : « La jeunesse, une priorité transversale », sur le site du CGET; à regarder les indications plus précisément des comités interministériels de la jeunesse de 2013 et 2014 ainsi que la convention interministérielle du 4 avril 2013.

les circulations et les transformations opérées à l'échelle locale dans deux contextes institutionnels distincts. Par exemple, nous nous intéressons aux opérations anti-été-chaud, rebaptisées Villes-Vie-Vacances (VVV) en 1996 qui ont été reconduites d'année en année, étendues à de nouveaux départements, élargies à de nouveaux publics, avec des objectifs et thématiques sensiblement différents au fil du temps. Pour cela, nous comparons les projets locaux à travers un travail d'archives administratives et associatives.

Puis, une partie de notre travail se focalisera sur l'analyse de l'usage pratique de la catégorie au prisme de la régulation et de la gestion des espaces publics. Il s'agira de questionner comment les acteurs (institutionnels, associatifs, intermédiaires, etc.) mobilisent, transforment et redéfinissent cette catégorie dans les interactions, comment ils sont amenés à inventer de nouvelles pratiques et modes de gestion, et comment ils « invisibilisent » ou mettent en avant certains critères pour mettre en œuvre leurs actions en fonction de la commande publique nationale.

Jeanne Dufranc doctorante en urbanisme au lab'urba à l'Université-Paris-Est.

- Beaud S., Pialoux M. (2003), **Violences urbaines. Genèse des nouvelles classes dangereuses**, Paris, Fayard.
- Berthaut, J. (2013), **La Banlieue du « 20 heures » : ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique**, Marseille, Agone.
- Bonnemaison G. (1983), **Face à la délinquance, prévention, répression, solidarité**, rapport au premier ministre, Paris, La Documentation française.
- Chevalier L. (1958), **Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIXe siècle**, Paris, Plon.
- Dubedout H. (1983), **Ensemble, refaire la ville**, Paris : La Documentation Française.
- Dubet F. (1987), **La galère**, Paris, Fayard.
- Galland O., Muxel A. (2018), **La tentation radicale : Enquête auprès des lycéens**. Paris, PUF.
- Khosrokhavar F. (2014), **Radicalisation**, Paris, MSH.
- Thévenot L. (1979), Une jeunesse difficile, Les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements, **Actes de la recherche en sciences sociales**, vol. 26-27, mars-avril 1979, Classes d'âge et classes sociales, pp. 3-18.
- Marlière E. (2005), **Jeunes en cité : diversité des trajectoires ou destin commun ?**, Paris, L'Harmattan.
- Mauger G. (1994), **Les Jeunes en France. État des recherches**, Paris, La Documentation française.
- Mucchielli L. (2007), **Quand les banlieues brûlent, retour sur les émeutes de novembre 2005**, Paris, La découverte, coll. « Sur le vif », pp. 11-35.
- Lagrange H., Oberti M. (2006), **Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française**, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats ».

LA RELÈVE SCIENTIFIQUE

SAISON #2 APPEL À CANDIDATURES

La **Relève scientifique** encourage et valorise les travaux de recherche de doctorants ou de post-doctorants dans tous les domaines qui concernent la politique de la ville et des quartiers populaires.

Elle est conçue et animée conjointement par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), la Fondation de la maison des sciences de l'homme (FMSH), le Cevipof/Sciences Po Paris, avec l'appui de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

Après une première année riche de près d'une trentaine de contributions, nous lançons la saison #2 avec un appel à candidatures auprès des milieux universitaires et de la recherche, afin de faire émerger de nouveaux talents.

NOUVEAUTÉS POUR CETTE SAISON #2

DES WEB CONFÉRENCES

Les séances de la Relève scientifique rassembleront, tous les mois, deux jeunes chercheurs et se dérouleront sous forme de **web-conférences**, diffusées en direct. En amont de chaque rendez-vous, un message précisant le jour et l'horaire sera adressé à tous nos réseaux, permettant ainsi la participation du plus grand nombre de personnes, notamment en région.

3 PRIX DOTÉS FINANCIÈREMENT

Afin d'encourager les jeunes chercheurs à présenter leurs travaux, nous créons trois prix qui récompenseront leur travail : **le prix du jury, le prix de la thèse et le prix du travail en cours**. Ces prix seront dotés financièrement par les partenaires de la Relève scientifique.

Candidatures à envoyer, à Adil Jazouli,
conseiller du Commissaire général délégué
adil.jazouli@cget.gouv.fr

La **Relève scientifique** encourage et valorise les travaux de recherche de doctorants ou de post-doctorants dans tous les domaines qui concernent la politique de la ville et les quartiers populaires.

Elle est conçue et animée conjointement par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), la Fondation de la maison des sciences de l'homme (FMSH), le Cevipof/Sciences Po Paris, avec l'appui de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

Après une première année riche de près d'une trentaine de contributions, ce digest rend compte de la diversité et du dynamisme des travaux présentés dans le cadre de cette première saison.



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

cget
Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

RETROUVEZ-NOUS SUR

www.cget.gouv.fr

